

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



ASSOCIATION L'ÉLAN
25 rue du Contrat Social - 76000 ROUEN

Tél : 02 35 71 76 82
courriel : asso@asso-elan.org
SIREN 775 701 873

SOMMAIRE

INTRODUCTION *Le mot du Président et de la Directrice*

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	
1.1. Quelques repères historiques	4
1.2. Les activités de l'Elan	5
1.3. Notre territoire d'intervention	8
1.4. L'équipe de professionnels	9
1.4.1. Profil des salariés	10
1.4.2. Mouvement du personnel en 2023	12
1.4.3. Point Ressources Humaines	13
1.4.4. Développement des compétences	14
1.4.5. Dialogue social	15
1.5. Nos partenaires	15
2. LES INTERVENTIONS ÉDUCATIVES A DOMICILE CLASSIQUES ET RENFORCÉES	
2.1. Le public	16
2.2. Quelques éléments statistiques	21
2.3. Les modalités d'interventions et outils	23
2.4. Analyse et conclusion	25
3. LES MESURES JUDICIAIRES D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE (MJIE)	26
4. L'ESPACE RENCONTRE	
4.1. La mise en place de la mesure	33
4.2. Déroulement de la mesure	34
4.3. Les visites	35
4.4. Profil du public	35
4.5. L'organisation du service	36
4.6. Le partenariat	36
4.7. Conclusion et perspectives	37
5. ACTIONS COLLECTIVES	
5.1. Action parentalité « être parent, c'est pas si simple »	38
5.1.1. Mobilisation du public	38
5.1.2. Profil du public	38
5.1.3. Modalités d'intervention	38
5.1.3.1. Lieu	38
5.1.3.2. Rythme	39
5.1.4. Professionnels en charge de cette action	39
5.1.5. Déroulement de l'action	39
5.1.6. Satisfaction des participants et impacts de l'action	40
5.1.7. Conclusion et perspectives de l'action	40
5.2. Action collective « Droits de l'Enfant » : Devenir champion de son propre monde	40

CONCLUSION <i>du rapport d'activité et perspectives 2024</i>	42
--	----

INTRODUCTION

L'année 2023 est notre année !

Il est inscrit en couverture du livre blanc des Rencontres Départementales de Prévention et de Protection de l'Enfance (RDPPE) : « 2023, année de l'enfance en Seine-Maritime ».

L'Élan, pendant un an, a participé aux rencontres, sous l'égide du Département, avec l'ensemble des acteurs « pour partager un diagnostic, réfléchir aux évolutions et élaborer une feuille de route ». Nous étions présents le 27 janvier 2023 au lancement des RDPPE en présence de Charlotte CAUBEL, Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance. Nous aurons ainsi modestement contribué, par notre présence, nos apports et réflexions, à la feuille de route Enfance-famille 2024-2028 du Département.

Avant même la clôture des RDPPE, et au regard de l'urgence du contexte, l'Élan en réponse au Département qui lance un plan d'urgence, propose l'ouverture de 10 places supplémentaires de mesures éducatives renforcées dès le 1^{er} septembre.

Malgré la difficulté de l'attractivité des métiers de notre secteur, deux professionnelles sont recrutées pour étayer l'équipe psycho-éducative.

L'Élan sait donc être réactive, tout en s'inscrivant également dans une projection guidée par notre projet associatif. Sa déclinaison se poursuit en 2023.

Ainsi, si le second semestre est marqué par le lancement de l'actualisation du projet de service milieu ouvert, d'autres actualités rythment l'année 2023. Nous pouvons citer la poursuite de la démarche d'amélioration continue de la qualité, au regard du nouveau référentiel de la Haute Autorité de Santé de mars 2022, avec la prise de poste de la Responsable de service en charge de la qualité au 1^{er} mars 2023, et une sensibilisation de l'ensemble des salariés de l'Élan en mars.

Enfin, après plusieurs mois de réflexion, la finalisation du projet de fonctionnement et la consolidation (bien qu'annuelle) de son budget, l'Espace Rencontre ouvre ses portes, avec son premier accueil le samedi 1^{er} juillet.

Que l'ensemble des professionnels soit ici chaleureusement remercié pour le travail accompli.

André CALENTIER
Président

Isabelle COLLY-FAVRÉ
Directrice

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

1.1. Quelques repères historiques

Création sous la forme d'une société de patronage, **l'Association d'Éducation en Milieu Ouvert** financée par la Ville de Rouen pour soutenir des adolescentes placées à l'assistance publique jusqu'à leur majorité à 21 ans.

L'association devient **L'Élan**. Début des Aides Éducatives en Milieu Ouvert administratives à destination des filles et des garçons.

La majorité passe à 18 ans, l'Élan est habilitée à accompagner des « jeunes majeurs » jusqu'à leur 21 ans

Habilitation par le Ministère de la Justice à réaliser des Actions Éducatives en Milieu Ouvert judiciaires ordonnées par les Magistrats de la jeunesse. Conjointement, le service exerce des enquêtes sociales.

A la demande de la PJJ : consultations familiales et psycholo-

A la demande du Procureur de la République, ouverture d'un service de Contentieux Violences Conjugales. L'association agit alors dans un cadre pénal.

Fermeture du service de Contentieux Violences Conjugales en raison d'une évolution des orientations des politiques publiques.

Habilitation à exercer des Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative (M.J.I.E.) qui remplacent les enquêtes sociales et les I.O.E.

Ouverture de mesures d'intervention éducative à domicile renforcée (IEDR) à la demande du Département.

Ouverture du groupe Parentalité financé par la CAF

Ouverture de l'Espace Rencontre.

1960

1965

1972

1974

1983

1997

2002

2003

2005

2007

2010

2012

2018

2021

2022

2023

Nelly LAROCHE fondatrice de l'association.

Le Docteur Yvonne ABSIRE est élu présidente et confie la direction au Docteur Françoise BOQUET

Evolution des statuts associatifs pour inter-

Véronique LEBLOND succède à Françoise BOCQUET au poste de Directrice

Installation au 25, rue du Contrat Social à Rouen, proche du Tribunal pour Enfants

André CALENTIER succède au Docteur Yvonne ABSIRE aux fonctions de président

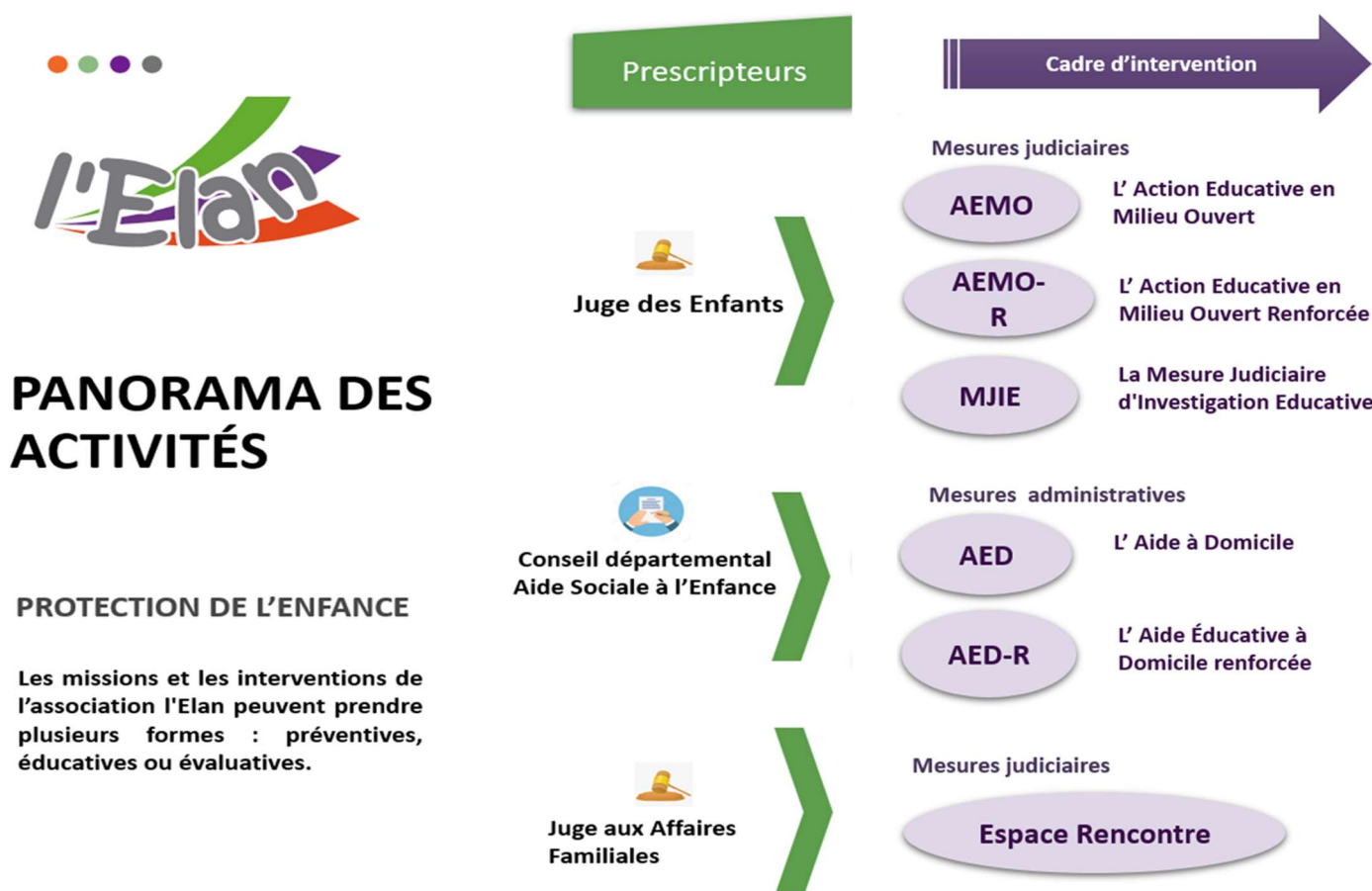
Isabelle COLLY FAYRE succède à Véronique LEBLOND au poste de Directrice

1.2. Les activités de l'Élan

L'Élan intervient sur prescription :

► **Des Tribunaux** : principalement sur mandatement du Tribunal de Rouen. Néanmoins, en fonction des besoins et de la situation familiale, l'association peut être mandatée par un Tribunal situé sur un autre territoire.

► **Du service d'Aide Sociale à l'Enfance du Département de Seine-Maritime**



L'Action Éducative en Milieu Ouvert (classique ou renforcée) est une mesure d'assistance éducative ordonnée par un Juge des Enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromis. L'AEMO intervient quand il n'y a pas eu d'accord possible ou quand la mobilisation parentale n'est pas ou plus suffisante dans l'intérêt de l'enfant. L'AEMO peut répondre à différents objectifs :

- Élaboration de projets individualisés selon les attentes judiciaires ;
- Travail de réflexion autour des responsabilités parentales et leurs mises en œuvre ;
- Soutien de l'enfant dans sa scolarité, santé, moralité... ;
- Soutien à la relation parents/enfants.

Les mesures éducatives durent en moyenne 1 à 2 années et visent à remobiliser les parents sur leurs responsabilités envers leurs enfants.

L'Aide Éducative à Domicile (classique ou renforcée) est une mesure de soutien à la parentalité. C'est une prestation de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), décidée par le Conseil Départemental et mise en place avec l'accord des parents et le service éducatif. Cette mission s'inscrit dans le dispositif de protection de l'enfant dans un cadre administratif. Elle est destinée à apporter écoute, soutien, accompagnement et conseils éducatifs aux enfants et aux parents, dans le but d'améliorer les relations au sein de la famille.

L'Aide Éducative à Domicile ou AED consiste tout autant en une guidance parentale qu'un soutien de l'enfant pour l'aider à surmonter ses difficultés. Cette mesure vise à renforcer la relation au sein d'un foyer, au travers d'entretiens individuels ou entre parents et enfants, d'accompagnements, d'activités diverses, conjointement avec les partenaires de l'association : réseau social, médical, scolaire, etc.

La Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative est ordonnée par un Juge des Enfants, suite à un signalement dans le cadre d'enfant en danger. C'est une mesure d'aide à la décision du Magistrat. Elle est décidée notamment dans des cas de conflits intrafamiliaux importants, de suspicion de maltraitances, de carences éducatives ou encore de difficultés relationnelles profondes.

La Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative ou MJIE a pour but d'évaluer le comportement, la sécurité et les conditions de vie d'un ou plusieurs enfants dans son environnement habituel, d'évaluer les possibles dangers encourus, de dresser un portrait du mineur et de sa situation sociale et familiale, ou encore d'analyser la dynamique familiale.

L'investigation judiciaire prend la forme d'entretiens socio-éducatifs et psychologiques, individuels ou familiaux et de recueil d'informations auprès des différents partenaires qui ont à connaître la situation familiale.

L'Espace Rencontre est un lieu neutre, sécurisant et gratuit qui permet l'exercice du droit de visite entre un parent et son enfant. L'accueil en espace de rencontre se fait dans l'intérêt de l'enfant, à la suite d'une décision du Juge aux Affaires Familiales, qui s'impose à tous ou à l'initiative d'un parent et avec l'accord de l'autre parent.

Ce lieu est une étape parfois nécessaire dans la reprise du lien entre un parent et son enfant : il protège et sécurise l'enfant et ses parents et a pour but de permettre des relations apaisées.

En 2023, l'Élan a pu accompagner :

- 393 enfants dans le cadre de l'AED classique et renforcé (386+7)
- 766 enfants dans le cadre de l'AEMO classique et renforcé (705+60)
- 142 enfants dans le cadre de la MJIE
- 13 familles dans le cadre de l'Espace Rencontre

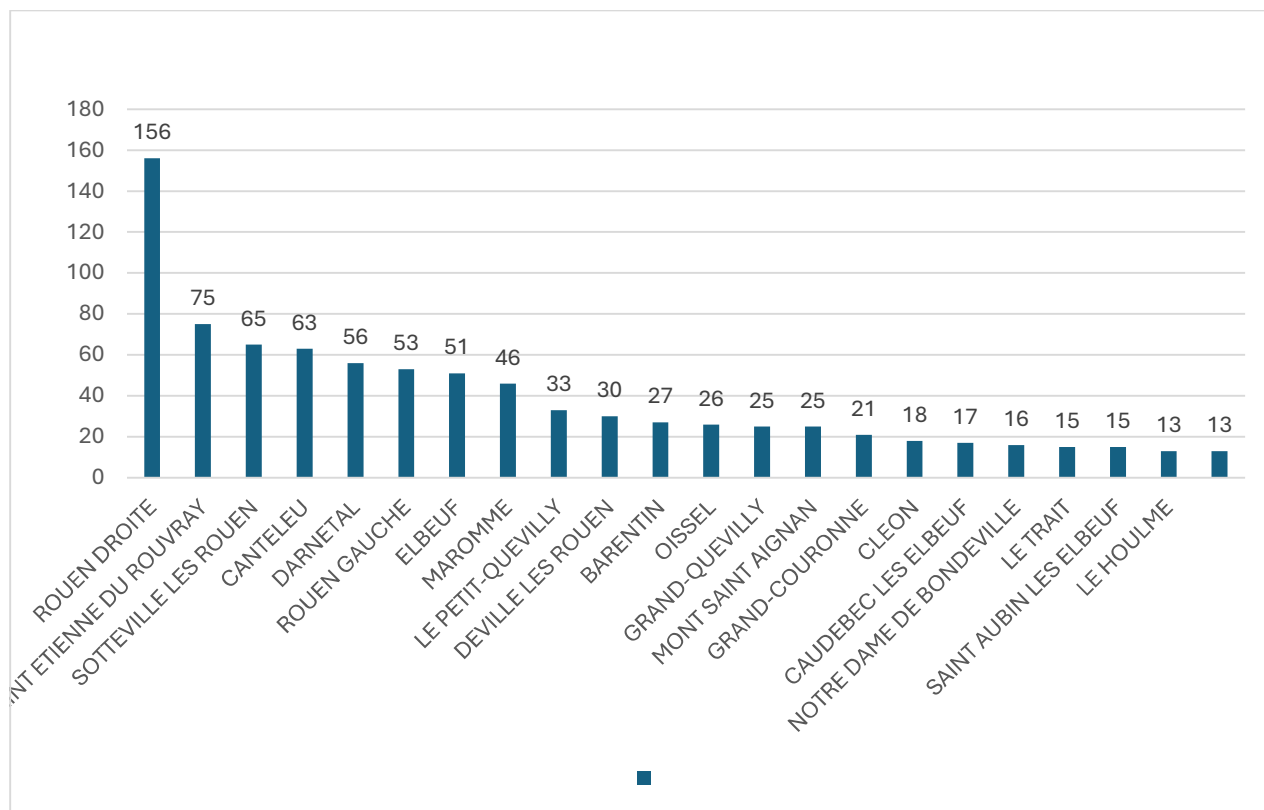


Panel des services de l'Association

Services	Capacité 2022	Capacité 2023	Financeurs		
Milieu ouvert classique	233 235 journées	233 235 journées Représentant 639 mesures en continu			
I.E.D.R.	9 125 journées se traduisant par 25 mesures en continu	9 125 journées se traduisant par 25 mesures en continu + 10 mesures dans le cadre du plan d'urgence d'une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2023			
M.J.I.E.	142 actes de 6 mois	142 actes de 6 mois			
Espace rencontre		30 familles			
Soutien à la parentalité		2 groupes de travail de 5 à 10 parents			

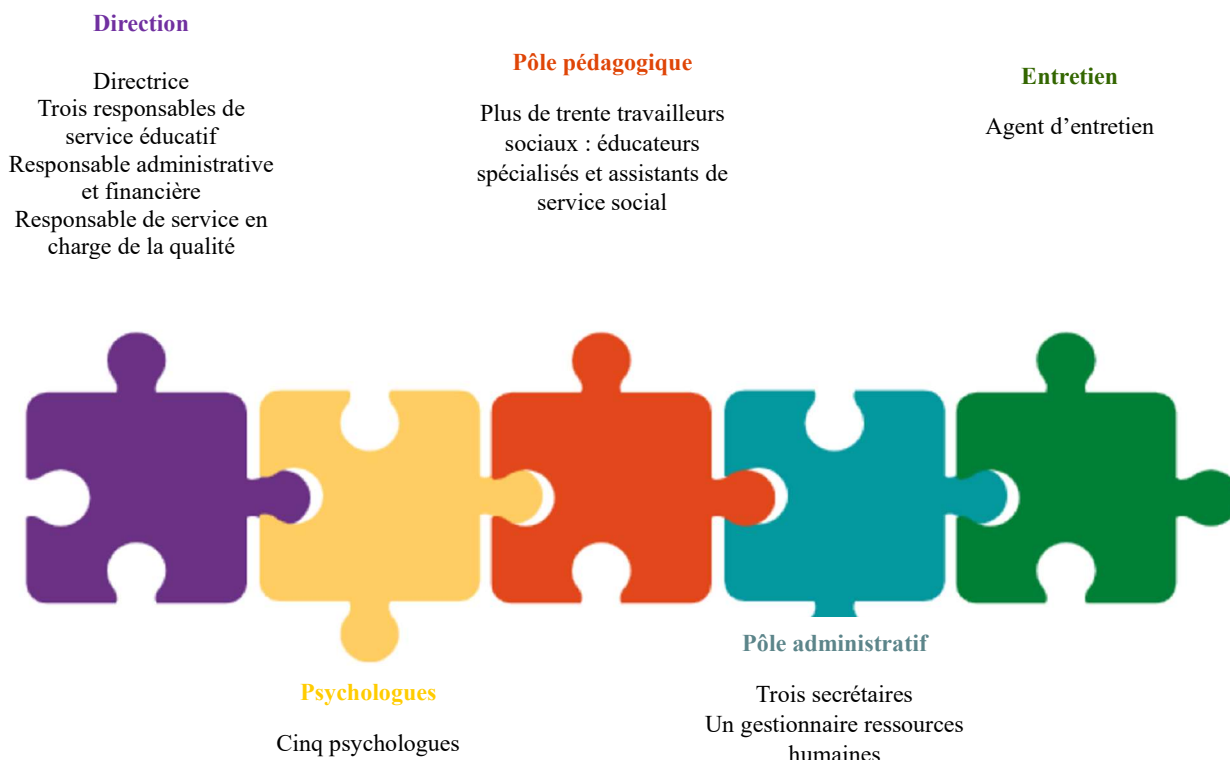
1.3. Notre territoire d'intervention

Voici le nombre d'enfants suivis en 2023 par territoires principaux :



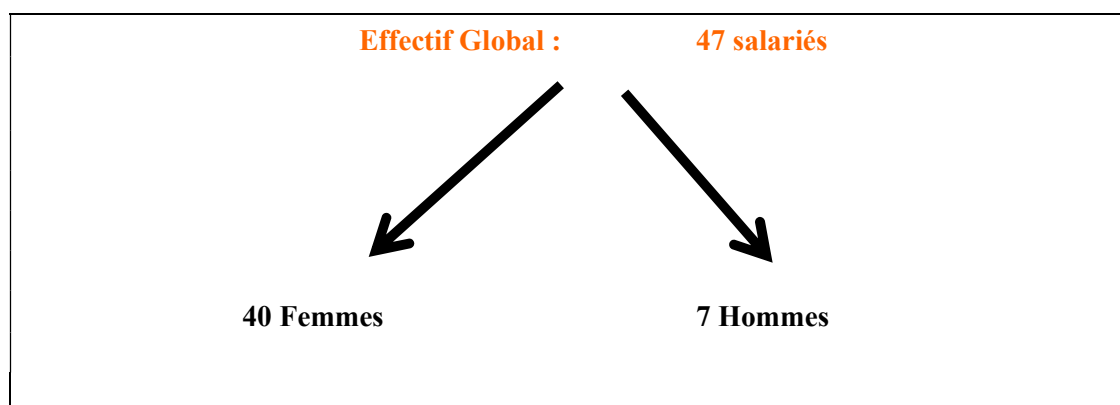
Pour couvrir la totalité de notre territoire, les professionnels de l'Élan ont parcouru près de 119 000 kilomètres en 2023 contre 105 000 en 2022.

1.4. L'équipe de professionnels

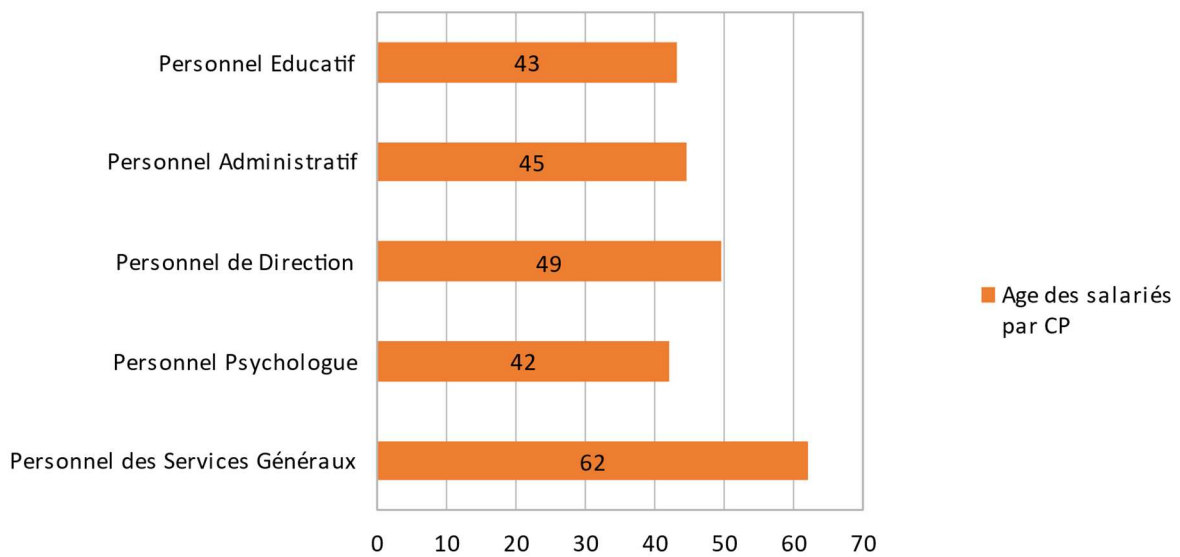


1.4.1. Profil des salariés :

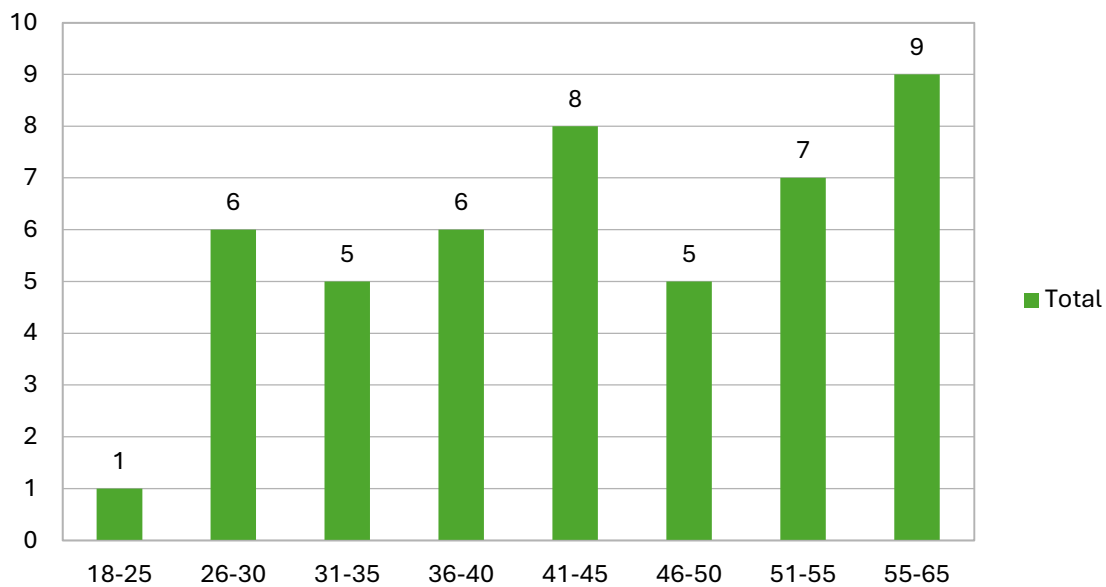
Un effectif majoritairement féminin (85%), ce qui est propre au secteur d'activité et non à l'Élan.



Moyenne d'âge par catégorie de personnel



Moyenne d'âge des salariés par tranche d'âge

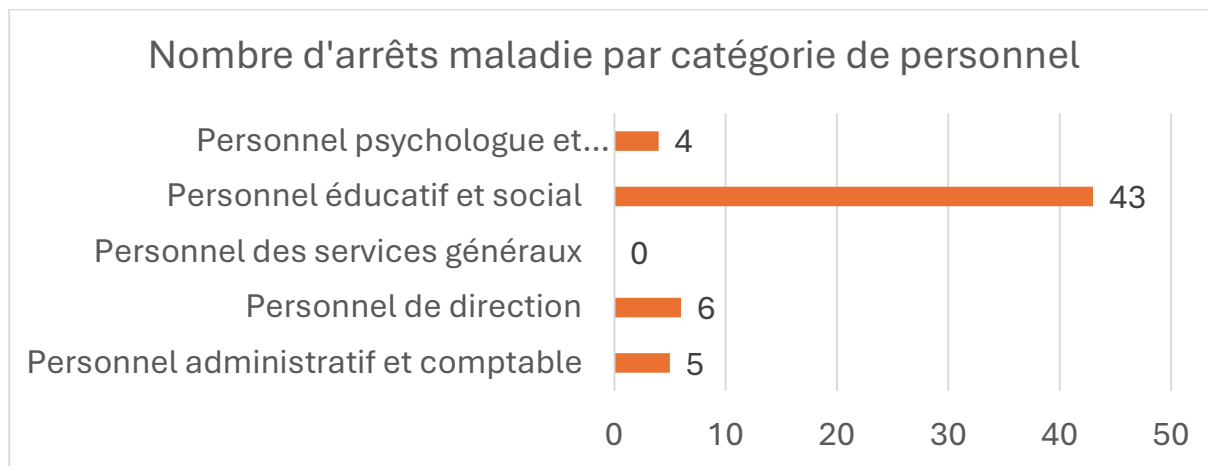
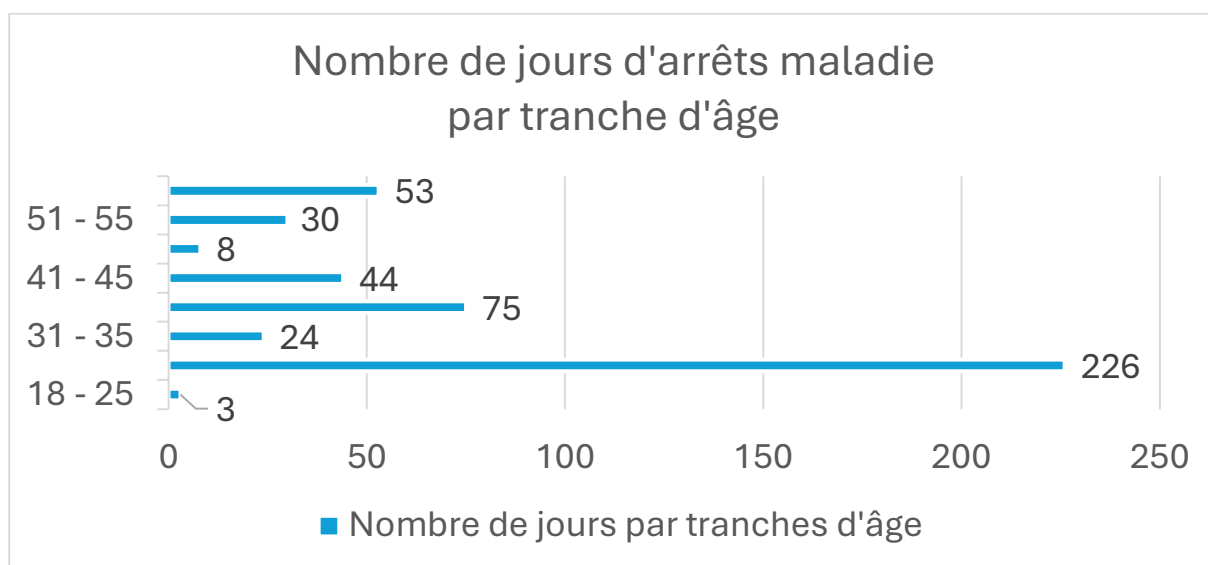


Dans les 9 personnes ayant entre 56 et 65 ans, on constate que tous les corps de métiers sont concernés, avec :

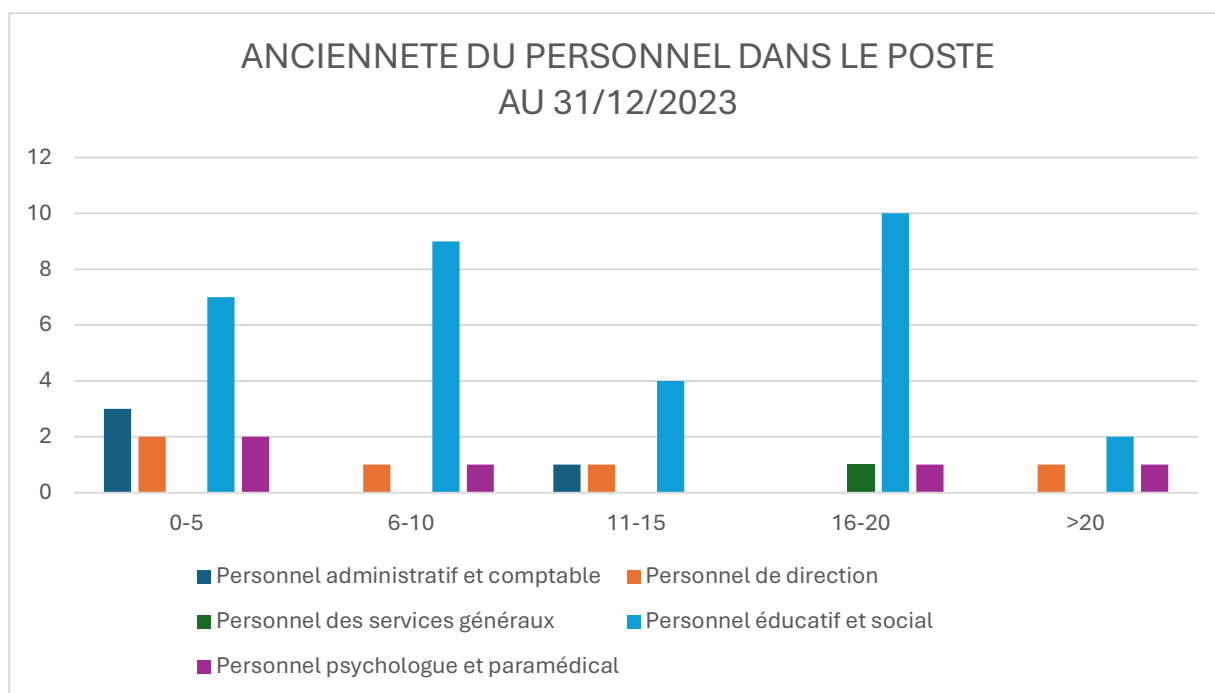
- 3 personnels éducatifs,
- L'agent d'entretien,
- 2 psychologues,
- 2 responsables de service,
- 1 secrétaire.

44% des professionnels de l'Élan ont plus de 50 ans. Ce taux peut donc avoir une incidence directe sur l'usure professionnelle et la fatigabilité, même si le nombre d'arrêts de maladie n'augmente pas avec l'âge.

A court et moyen terme, l'Élan veille à mobiliser le plan de formation et à solliciter la médecine du travail, et notamment son ergonome. Rappelons qu'il est interdit lors des recrutements de choisir les candidats selon leur âge ou leur sexe. Nous ne pouvons donc que constater les tendances de vieillissement ou de féminisation, tout en veillant à la qualité de vie au travail.



Il s'agit du nombre d'arrêt de maladie rapporté au nombre d'ETP.



Un effectif qualifié : au sein de l'Élan, tous les travailleurs sociaux ont au moins un diplôme de niveau 5 (Bac +2). Si l'association n'a pas rencontré de difficulté à recruter du personnel qualifié conformément à la réglementation et aux obligations qui s'imposent à un service comme le nôtre, elle constate néanmoins une chute des candidats, y compris des psychologues, ce qui est un phénomène nouveau.

1.4.2. Mouvement du personnel en 2023

Ont ainsi intégré l'Élan en 2023 :

1. Julie LEBRETON, Responsable de Service, entrée le 1^{er} mars,
2. Léa VAXELLAIRE, Psychologue, entrée le 15 juin,
3. Eva LAMOTTE (remplacement congé maternité Marie CHAPON, psychologue),
4. Elisa LETELLIER, Educatrice Spécialisée (ES), entrée le 1^{er} septembre,
5. Pauline PERRAUD, Psychologue, entrée le 1^{er} septembre,
6. Mélanie HAINAUT, Educatrice Spécialisée, entrée le 6 novembre.

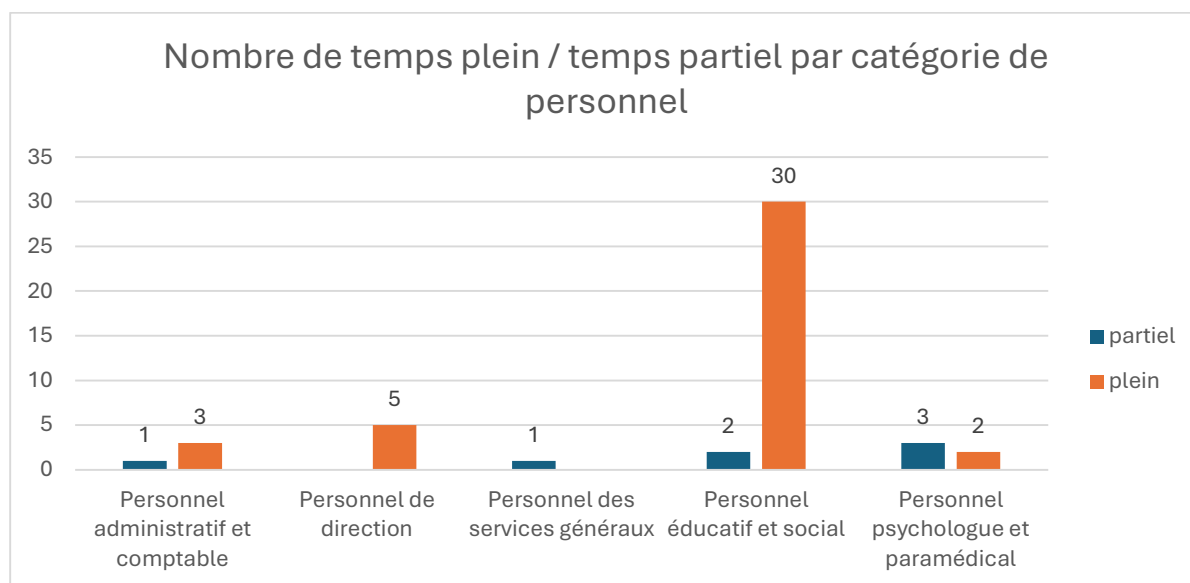
Les contrats de travail ont pris fin en 2023 :

1. Marlène BOULENT, Psychologue,
2. Chloé TILLOY, Educatrice Spécialisée,
3. Marianne EL GHARBI, Educatrice Spécialisée,
4. Julie LEBRETON, Responsable de Service (le 31 décembre 2023).

Concrétisation de notre volonté politique, nous avons accueilli des stagiaires :

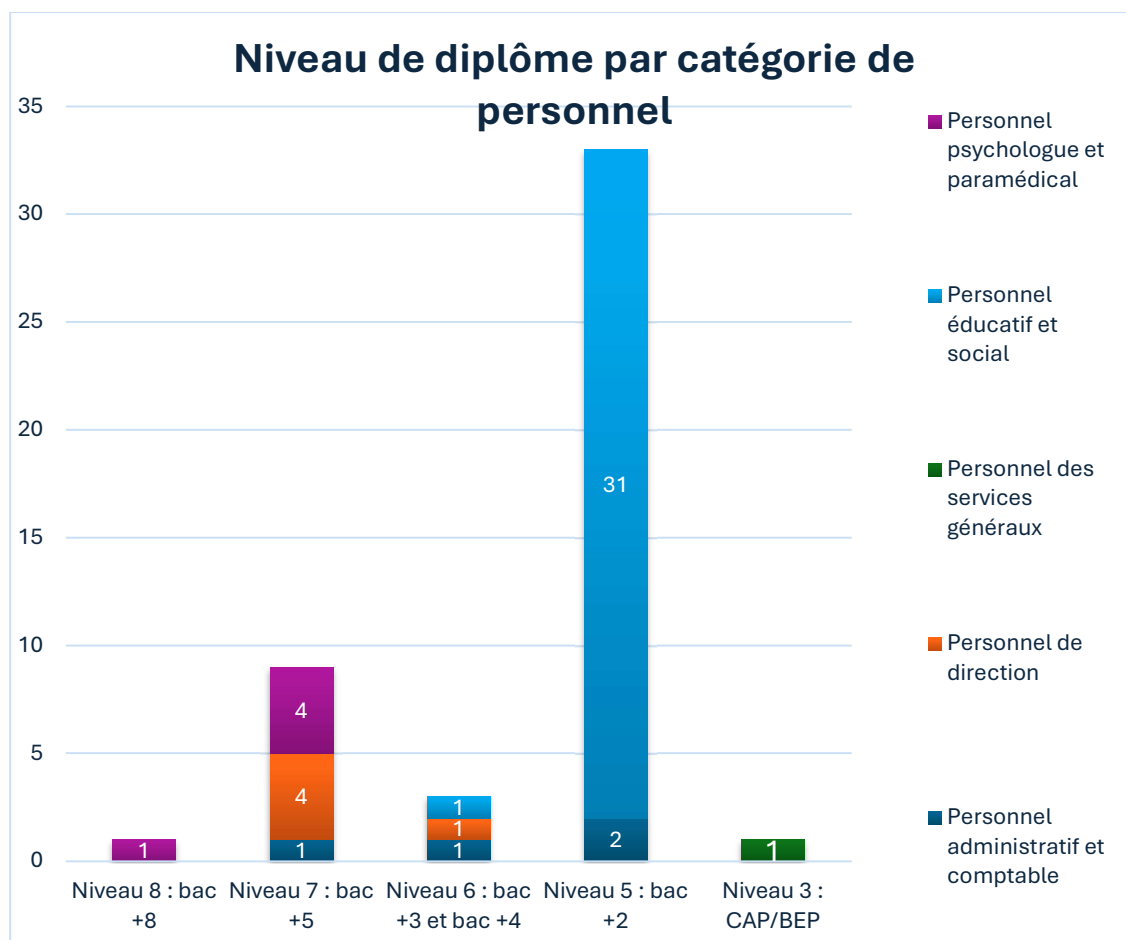
1. Lina AKABA, 1^{ère} année d'Educatrice Spécialisée,
2. Angélique MONJOT, 5^{ème} année psychologue.

1.4.3. Point Ressources Humaines



On constate le faible nombre de temps partiel. Hormis pour certains salariés, cette durée du travail est plutôt choisie.

A noter, que les accidents du travail sont recensés et suivi dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).



1.4.4. Développement des compétences

Notre politique formation pour 2023 a été la suivante :

Axes prioritaires :	Les incontournables :	Actions de prévention :
Démarche qualité	CNAEMO	Centaure
Génogramme	Assises de la protection de l'enfance	Secourisme
Interculturalité	Actualités droit social	PSC1

Ainsi, nous avons réalisé les formations ci-dessous :

	Nbre de personnes par formation	TS	RS	DIR	ADM	PSY
PSC1	10	35	21	7	7	
COMMUNICATION EN SITUATION DE CRISE	5		21	7	7	
FORMATION RENTREE SOCIALE	1			7		
33EME JOURNEE DE PEDOPSYCHIATRIE	2	7				7
FORMATION CENTRE DU ROUVRAY	2	84				
CNAEMO	2	21	21			
QUALITE	45	322	49	14	42	42
COLLOQUE LES NIDS	1	7				
INCENDIE	17	22	7		6	4
ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	2	14	14			
JOURNEE ATTACHEMENT ET MENTALISATION	1					7
PROSTITUTION DES MINEURS	5	35				
GENOGRAMME	14	42	84	3,5	14	84
APP TS	33	792				
APP Psy	6					144
APP RS	4		96			
Nombre de personnes formées et d'heures de formation :	150	1381	313	38,5	76	288

Au total c'est 2096 heures qui ont été investies pour 2023 dans la formation.

En conclusion, sur les Ressources Humaines, et d'une manière plus générale, rappelons que l'association applique la Convention Collective de 1966 et deux accords d'entreprise internes liés à l'annualisation et au télétravail.

1.4.5. Le dialogue social

Neuf réunions de Comité Social et Économique (CSE) se sont tenues en 2023, les 10 janvier, 14 février, 21 mars, 4 avril, 25 mai, 15 juin, 11 juillet, 9 novembre et 4 décembre.

Jusqu'en juillet 2023, les élus du CSE étaient Nathalie DESVAUX et Sandrine MAUGER, pour le collège 1, et Lauriane FRANCOISE et Fatou BAH pour le collège 2.

Suite aux élections de septembre (1^{er} tour le 21 septembre), le collège 1 a été reconduit. Le collège 2 a été, quant à lui, modifié avec l'élection de Cécile BIZÉ et de Marie DAVID.

Le 4 décembre, les membres du CSE ont désigné en leur sein un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, en la personne de Cécile BIZÉ. Sandrine AVENEL est désignée référente en santé et sécurité au travail.

L'année 2023 a commencé par la finalisation de l'analyse et de la synthèse des questionnaires relatifs à l'accord sur le télétravail. Le DUERP a été actualisé, notamment le 25 mai.

1.5. Nos partenaires

Sur le plan opérationnel, l'association développe son réseau partenarial au regard des situations et des besoins suscités par la mesure.



Sur le plan politique et stratégique, l'Élan s'inscrit dans des réseaux tels que l'UPDA, l'URIOPSS de Normandie, NEXEM, le CNAEMO, la FN3S, fédérant des acteurs du secteur sanitaire, social ou médico-social. Ces adhésions et participations visent plusieurs objectifs :

- S'ouvrir, disposer d'une vision d'ensemble des associations présentes sur le territoire,
- Accroître les dynamiques inter-associatives, établir des complémentarités en matière d'offre,
- Fédérer les acteurs associatifs, porter la voix du terrain, être force de proposition auprès des pouvoirs publics,
- Opérer une veille sectorielle, bénéficier de formations, organiser le partage d'expériences entre les directions et entre les équipes,
- Engager des mutualisations, structurer des procédures, améliorer ses pratiques professionnelles.

Une réflexion éthique inter-établissements et départementale au sein de l'UPDA

Concernant les réunions animées par l'Union Pour Une Dynamique Associative (UPDA), l'éthique reste un sujet au cœur de nos réflexions inter-associatives, avec un temps dédié le 27 septembre.

Vers une adhésion à la CNAPE

Le 6 novembre, l'Élan rencontre le délégué régional (Jean-Pierre MAHIER) de la CNAPE et un représentant national (Thibaut CADO) en vue d'une adhésion en 2024.

Rencontres Départementales de Prévention et de Protection de l'Enfance (RDPPE)

L'Élan n'a manqué aucun temps fort du Département de Seine-Maritime, qu'il s'agisse du 27 janvier, en présence de Charlotte CAUBEL, du 10 février, du 5 juillet (réunion au tour des défis et enjeux), mais aussi et surtout du 16 octobre 2023.

En effet, à la demande du Département fin d'été 2023, l'Élan a animé la rencontre départementale sur le territoire rouennais du 16 octobre autour de la thématique : « Comment s'appuyer sur les ressources de l'environnement élargi de l'enfant pour faire levier d'accompagnement éducatif ? ». Le Département souhaite ainsi donner la parole au milieu ouvert.

Lors de ce temps fort, l'Élan a choisi de présenter :

- Une mesure pour illustrer comment l'accompagnement éducatif tente d'amener des changements dans le fonctionnement familial à partir des besoins fondamentaux des enfants, de la prise en compte de leur parole tout en respectant et valorisant les droits des parents et des enfants, en préservant l'ouverture et la transparence... et en s'appuyant sur les ressources de l'environnement.
- Et la visité médiatisée, la « mesure sur mesure ».

Présents à la clôture des RDPPE, nous avons pris connaissance du livre blanc remis à la secrétaire d'Etat de la protection de l'enfance par le Président du Département.

Les services territorialisés du Département

En 2023, nous avons pris attache avec les responsables de groupement de Centre Médico-Sociaux (CMS) afin de se présenter et de se coordonner avec les travailleurs médico-sociaux de secteur.

IDEFHI

Ces échanges avec les partenaires du milieu ouvert et, notamment les rencontres entre les Responsables de service, permettent de partager nos ressources et de développer notre partenariat. De même, les rencontres entre les équipes permettent également de partager leurs préoccupations, leurs expériences et pratiques professionnelles.

Protection Judiciaire de la Jeunesse

L'Élan a rencontré le 30 août 2023, Sylvie TISNÉ, Responsable des politiques institutionnelles à la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DT PJJ). Le besoin de réactiver le comité de pilotage, animé par la PJJ, et mobilisant le Secteur Associatif Habilité, les services de la PJJ et les magistrats est partagé.

Outre les rencontres annuelles ou régulières avec les Juges des Enfants (17 mars), les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) ou les équipes ASE, mais aussi avec la CAF ou l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) animé par le Département, cette année 2023 a été particulièrement marquée par les RDPPE.

2. LES INTERVENTIONS ÉDUCATIVES A DOMICILE CLASSIQUES ET RENFORCÉES

La mesure d'aide éducative classique (AEMO et AED) permet de soutenir et d'accompagner la mise au travail des parents en intervenant en moyenne une fois toutes les trois semaines.

La mesure d'Intervention Educative à Domicile Renforcée (IEDR)/(AEMOR/AEDR) offre un accompagnement soutenu au rythme d'une fois par semaine. L'IEDR a la spécificité d'un binôme psycho-éducatif qui permet un regard et une analyse croisés.

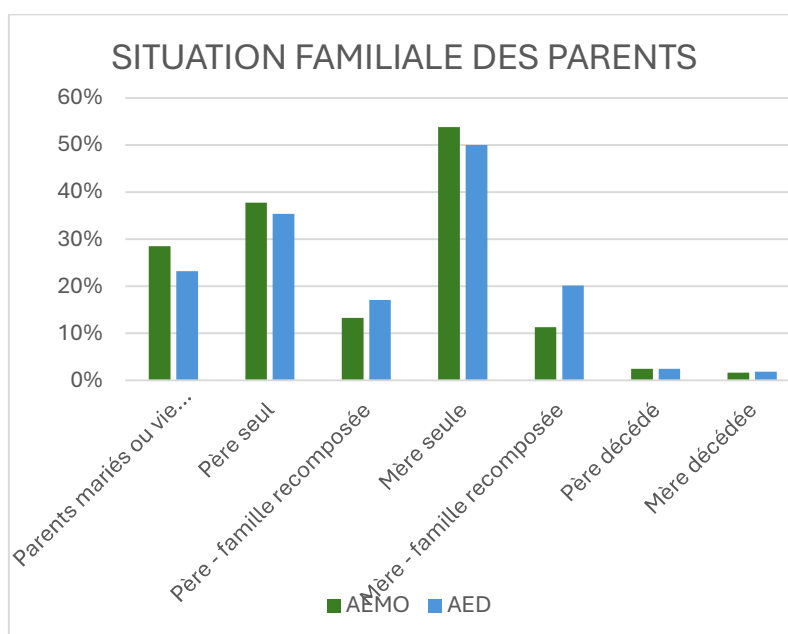
En mai 2023, dans un contexte de forte tension sur son dispositif d'accueil en protection de l'enfance, le Conseil Départemental de Seine-Maritime a sollicité ses partenaires pour étendre leur capacité de prestations d'interventions à domicile renforcées, ceci pour permettre d'éviter le recours au placement ou accompagner les retours à domicile. L'Élan a répondu favorablement à la demande en proposant l'ouverture de 10 places supplémentaires qui se sont concrétisées à compter de août 2023 pour une durée de 12 mois.

Toutes les AEMOR et AEDR orientées en 2023 ont démarré sous une forme classique faute de place en renforcé.

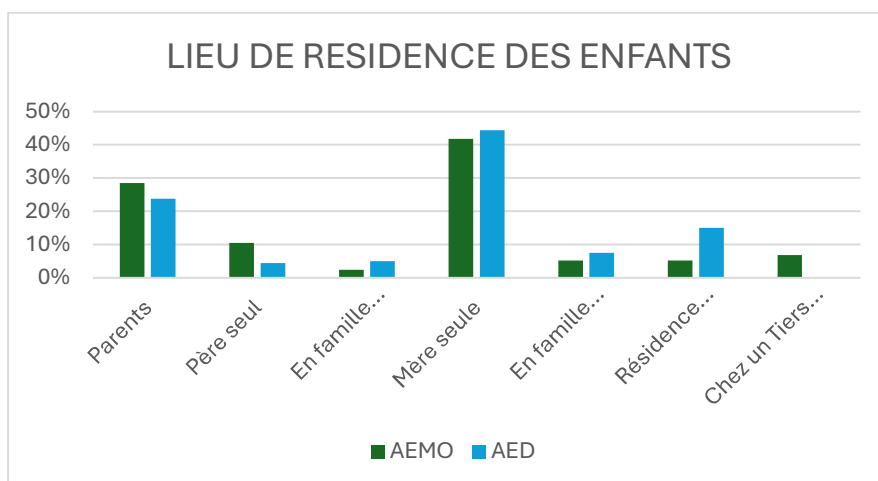
Les éléments chiffrés ci-après portent sur les 347 mesures (183 AEMO et 164 AED) démarrées au cours de l'année 2023 et sur les 361 mesures (134 AED et 227 AEMO) terminées au cours de l'année 2023.

2.1. Le public

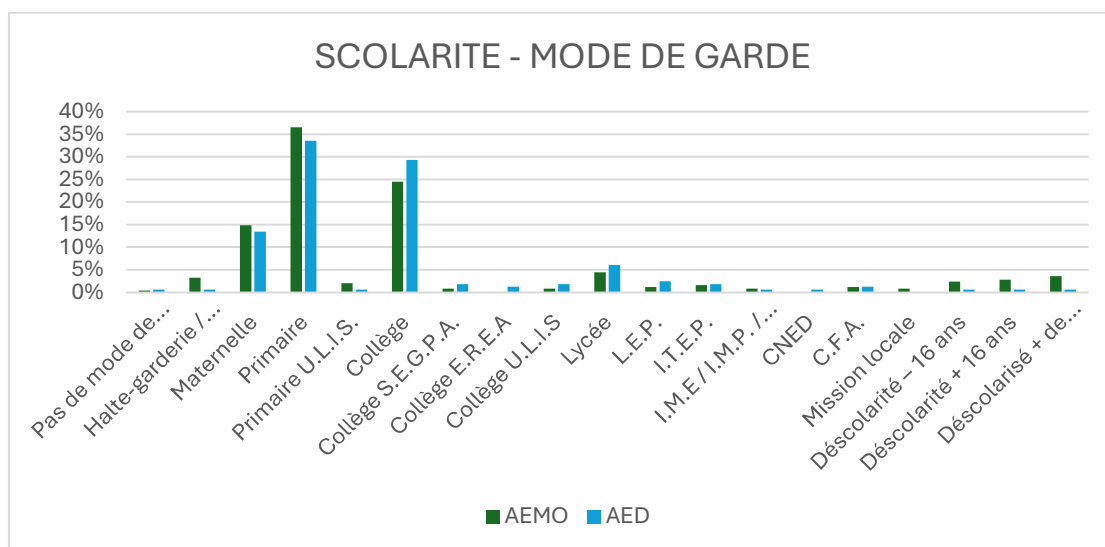
- Fratrie AED / AEMO en mesure classique
- Age des enfants
- Situation familiale des parents AED / AEMO



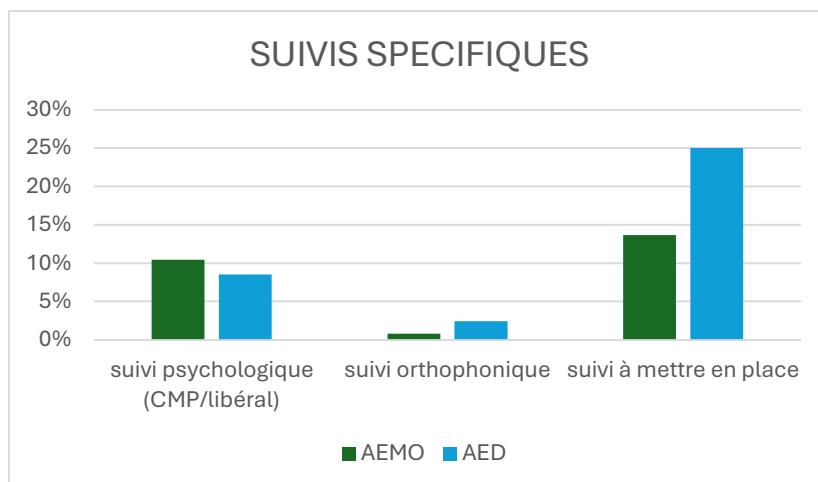
- Lieu de résidence des enfants



- Scolarité et mode de garde en 2023



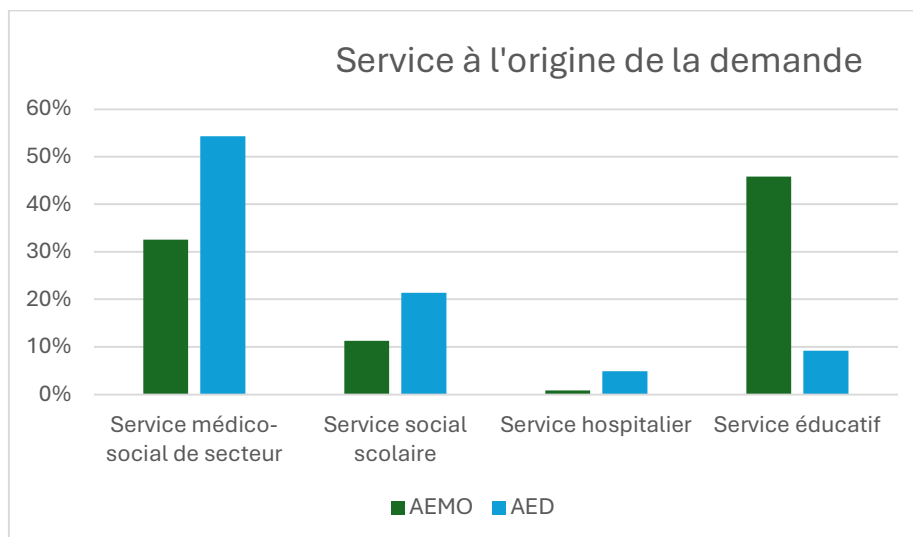
- Besoins spécifiques



En 2023, aucune mesure nécessitant la compétence « langage des signes » n'a été orientée vers l'Élan.

En 2023, la dimension interculturelité apparaît dans près de 6 % des mesures AEMO.

○ Service à l'origine de la demande



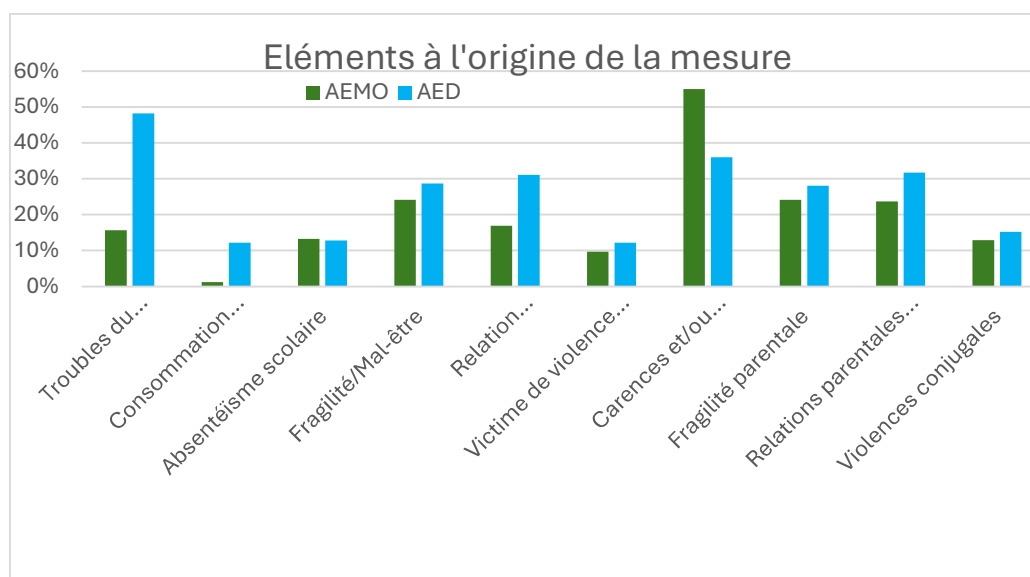
19 % des nouvelles mesures AEMO font suite à une MJIE, 11 % exercées par l'Élan et 8 % par un autre service.

23 % des nouvelles mesures AEMO concernent des enfants qui ont connu un placement à l'ASE.

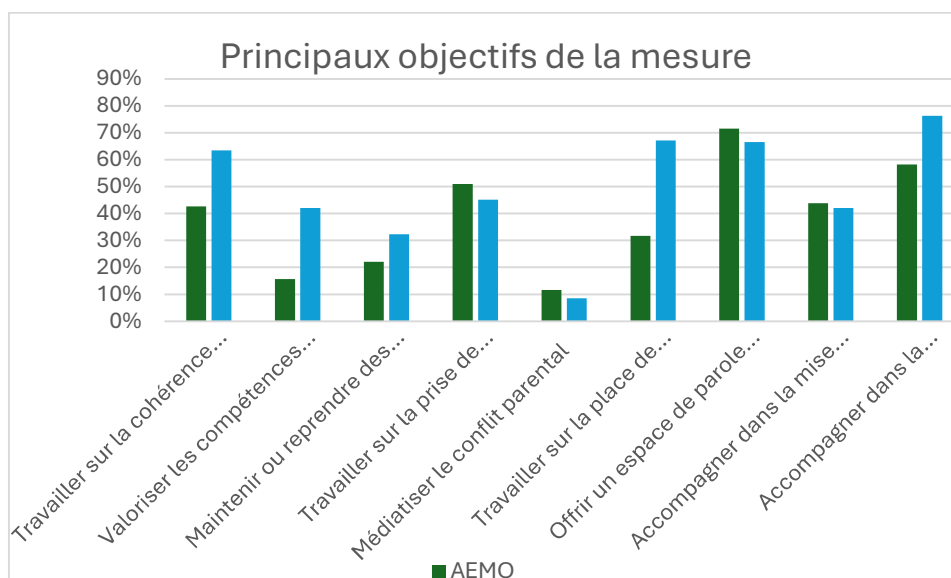
2,5 % des nouvelles mesures AEMO font suite à une AED.

37 % des nouvelles mesures AEMO étaient inconnues des services de l'ASE contre 82 % des nouvelles mesures AED.

○ Éléments à l'origine de la demande



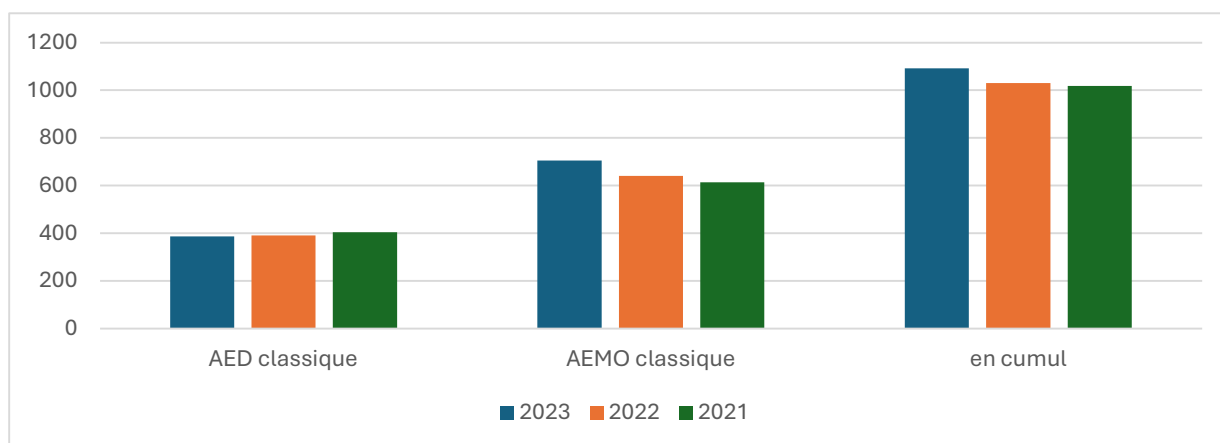
○ Principaux objectifs de la mesure



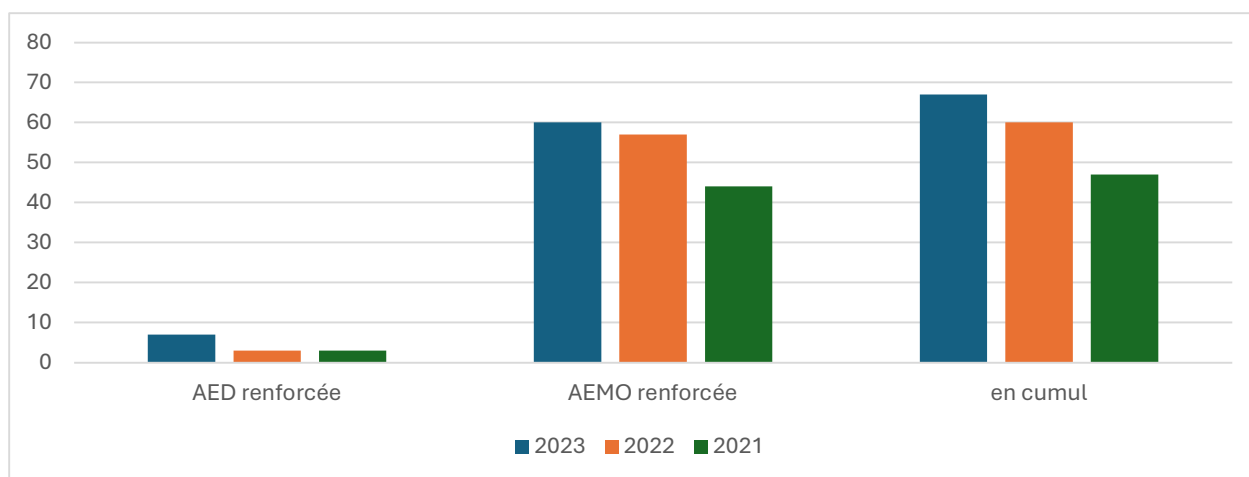
Ces objectifs sont étroitement corrélés avec les origines de la mesure.

Nous constatons une judiciarisation des mesures entre 2021 et 2023 :

	2023	2022	2021
AED classique	386	390	404
AED renforcée	7	3	3
AEMO classique	705	640	614
AEMO renforcée	60	57	44



Pour mémoire, le service IEDR regroupant AED renforcée et AEMO renforcée a été ouvert en 2021.



2.2. Quelques éléments statistiques...

- 25 % des mesures d'aide éducative sont exercées par un binôme de travailleurs sociaux (21 % pour les AED, 28 % pour les AEMO).

- Dans 7 % des mesures AEMO, notre service organise des visites en présence d'un tiers. Ces 7 % de mesures exigent une organisation spécifique pour donner toutes ses chances à la rencontre et mobilisent la quasi-totalité du temps de la mesure.

En effet, avant toute mise en présence du parent et de son ou ses enfants, nous rencontrons chacun autant de fois que nécessaire pour préparer la rencontre et après chaque rencontre, un temps de débriefing est indispensable pour recueillir les ressentis et émotions de chacun.

La mise en présence d'un parent et son ou ses enfant(s) n'a d'intérêt que si elle peut être régulière.

- Nombre d'écrits : courant 2023, nous avons réalisé près de 700 écrits comprenant les rapports d'évolution à échéance, les rapports intermédiaire et les notes d'information.

Les notes d'information représentent 35 % du total des écrits et correspondent à des informations de non-participation des familles à la mesure, demande de placement, réponse à un soit-transmis du Magistrat, demande d'audience ou de rendez-vous en UTAS.

Parmi ces notes d'information, 42 sur les 247 ont fait l'objet d'une demande de placement soit 17 %.

- Suivi des préconisations

MOTIFS DES PRÉCONISATIONS		AEMO	AED
Absence de danger		31 %	40%
Amélioration de la situation	Amélioration de la situation individuelle	15 %	23%
	Amélioration de la situation familiale	19 %	24%
Pas d'évolution		14 %	14%
Dégradation de la situation	Dégradation de la situation individuelle	21 %	23%
	Dégradation de la situation familiale	23 %	22%
Absence de collaboration de la famille/du jeune		16 %	22%
Déménagement de la famille		2 %	4%

Nouvelle orientation / Nouveaux éléments	4%	3%
Objectifs atteints	8%	12%
Majorité du jeune	5%	3%

DECISIONS DU PRESCRIPTEUR	AEMO	AED
Préconisations suivies	85%	87%
Préconisations non suivies	15%	13%

Nos préconisations sont suivies à 83 % dans le cadre des AEMO et 87 % dans le cadre des AED.
- Sollicitation de la permanence

Depuis septembre 2023, nous suivons le nombre de sollicitations de la permanence éducative. Elle intervient pour une situation relativement urgente et en l'absence du référent. Les sollicitations, qui n'ont concerné que des mesures classiques, ont été au nombre de :

- 5 en septembre,
- 8 en octobre,
- 3 en novembre,
- 5 en décembre.

La continuité de service de l'IEDR étant organisée plus spécifiquement, du fait de la nécessaire intervention hebdomadaire, la permanence n'a pas été sollicitée pour des mesures renforcées.

Enfin, on observe davantage de sollicitations le vendredi.

- Notons qu'en 2023, près de 3 % des mesures AEMO et moins de 1 % des mesures AED n'ont pas pu se mettre en place.

Nos modalités d'intervention :

- L'ouverture de la mesure par le responsable de service.
- L'attribution de la mesure à un travailleur social ou un binôme de travailleurs sociaux ou travailleur social / psychologue, pour ces deux dernières modalités, notamment lorsque la fratrie est grande ou les relations très conflictuelles ou encore lorsque la problématique familiale ou individuelle est complexe. Il permet d'instaurer une relation différenciée avec chacun des intervenants, de favoriser l'objectivité dans l'analyse de la situation familiale et dans la prise en charge, une complémentarité des pratiques et des approches professionnelles.
- Un point à chaque fois que nécessaire avec les responsables de service ou le psychologue de l'équipe et pour toutes les mesures, un point d'étape « réunion à échéance » 4 à 8 semaines avant la fin de la mesure en présence du responsable de service, d'un travailleur social candide et le cas échéant du psychologue de l'équipe.
- Continuité éducative : permanence et gestion des absences.

2.3. Les modalités d'intervention et outils

Tous les outils déployés dans le cadre de la mesure éducative ont pour objectifs de :

- Favoriser la relation de confiance indispensable au travail éducatif,
- Echanger sur la situation, l'origine et les objectifs de la mesure, les actions à mettre en place pour répondre aux besoins de l'enfant,
- Observer le fonctionnement individuel et familial
- Partager une analyse de la situation, de mener une réflexion sur le fonctionnement familial, parental,
- Co-construire le projet d'intervention.

OUTILS DE LA MESURE EXERCÉE		AEMO	AED
Entretiens	père ou parent 1	49%	39%
	mère ou parent 2	79%	76%
	parents	19%	29%
	TDC	6%	0%
	enfant	70%	82%
	fratrie	36%	41%
	Famille élargie (beau-père, belle-mère, grands-parents,...)	11%	12%
	familiaux	49%	56%
Entretiens psychologiques	père ou parent 1	3%	1%
	mère ou parent 2	5%	0%
	TDC	1%	0%
	enfant	6%	1%
	Famille élargie (beau-père, belle-mère, grands-parents...)	4%	0%
	familiaux	3%	0%
Visite à Domicile		84%	95%
Rendez-vous au bureau ou lieu neutre		70%	80%
Accompagnement physique		28%	42%
Travail partenarial		67%	77%
Visite en présence d'un tiers		6%	0%
Actions collectives		4%	7%
Activités éducatives		45%	42%
Sorties collectives		24%	27%

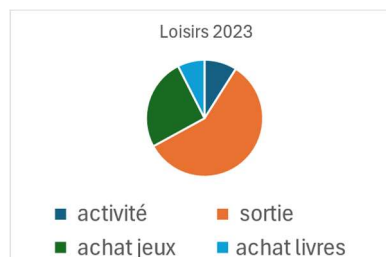
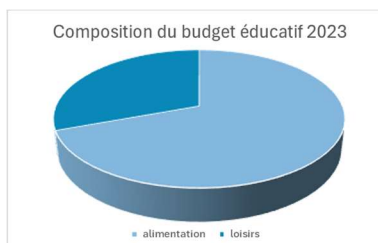
Les outils sont multiples :

- L'**entretien**, principal outil de la mesure éducative, prend des formes différentes selon qu'il se déroule à domicile, en lieu neutre ou au service, qu'il soit individuel, familial ou parental.
- L'**accompagnement physique**,
- L'**intervention du psychologue**,

En 2023, le psychologue est intervenu dans moins de 15 % des mesures de milieu ouvert classique.

L'**action éducative** individuelle, collective ou familiale s'exerce au service, au domicile, à l'occasion d'une sortie ou d'une activité.

Près de 30 % des enfants accompagnés ont bénéficié d'activités ou sorties collectives au cours de l'année 2023.



Les sorties sont un véritable levier éducatif. Elles permettent aussi d'offrir une ouverture d'esprit, un moment de convivialité, voire un moment de plaisir partagé.

Illustration par quelques images....



Activité escalade—Juillet 2023



Sortie Canoë—Août 2023



2.4. Analyse et conclusion

Nous continuons d'observer la tendance des Magistrats à ordonner des visites en présence d'un tiers. Il est important de distinguer cette modalité de la visite médiatisée (VM) qui elle, obéit à un protocole particulier.

L'Élan souhaiterait ouvrir un service à part entière de visite médiatisée et répondre ainsi pleinement à la demande croissante des Magistrats.

Nous observons également que la place du beau-parent est davantage questionnée, ce qui implique une mobilisation plus grande des professionnels. Enfin, il convient de noter l'origine de la mesure : violences et conflits intrafamiliaux, troubles psy parents et enfants, qui invite à mobiliser les compétences adéquates et à composer avec un environnement de plus en plus complexe.

Concernant l'actualisation du projet de service de milieu ouvert, un comité de pilotage est institué le 26 septembre 2023.

La réalisation d'un diagnostic permet une synthèse des éléments significatifs (principales évolutions de l'environnement, du public, de l'activité, de notre organisation) des rapports d'activités de 2015 à 2022. Ce diagnostic a ainsi pu être partagé en réunion d'équipes le 13 novembre.

En réunion de service du 11 décembre, quatre groupes de travail ont pu être présentés et programmés au premier trimestre 2024.

- 1) La compétence au bon endroit (des professionnels et des réunions institutionnelles)
- 2) La famille dans son environnement
- 3) Les outils de la mesure
- 4) La place des personnes accompagnées

3. LES MESURES JUDICIAIRES D'INVESTIGATION ÉDUCATIVES (MJIE)

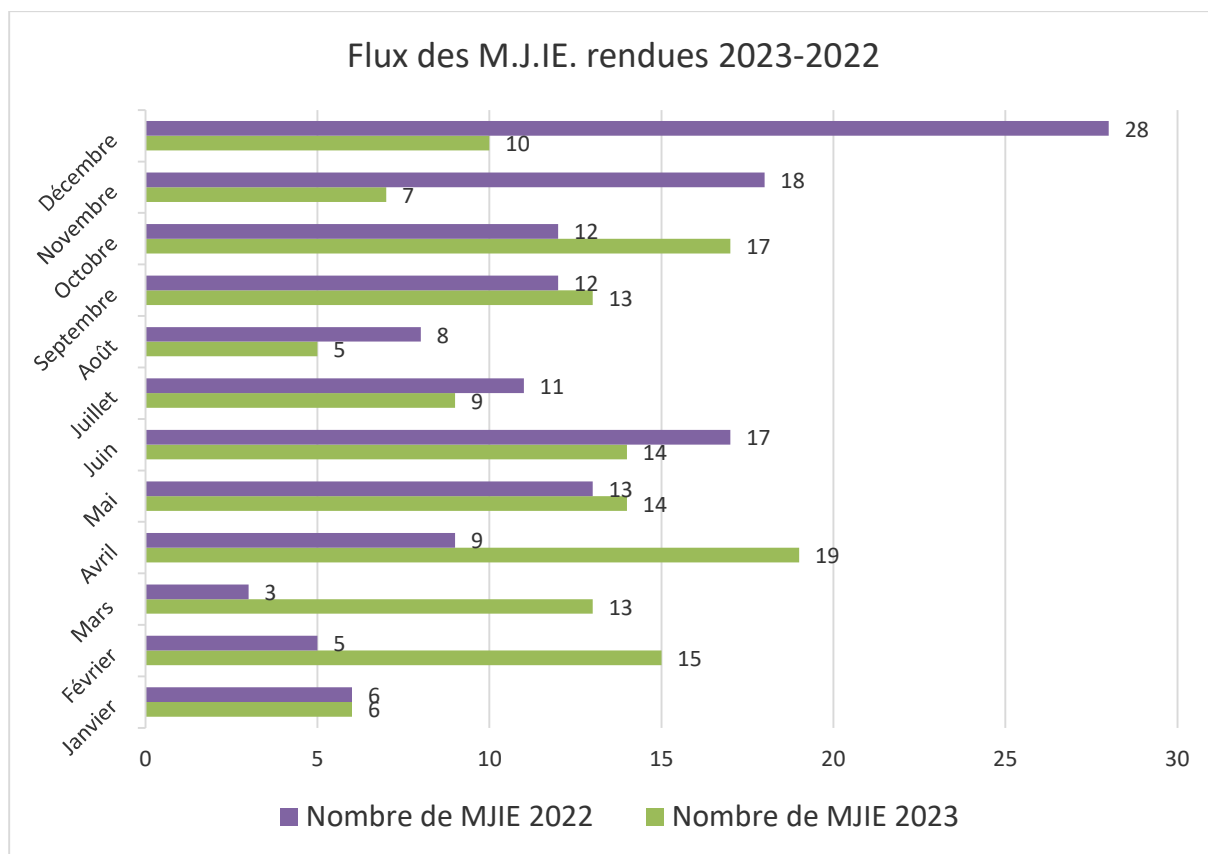
- Nos missions
- Le public
- Modes d'intervention et outils
- Analyse et conclusion

Depuis 2019, notre quota annuel est de **142 mesures (142 enfants)** afin de répondre aux besoins des familles.

Des échanges réguliers avec la PJJ nous permettent de réaliser un état des lieux du suivi de l'activité, d'exprimer les attentes de chacun, voire les difficultés plus ou moins importantes que nous rencontrons dans la gestion du flux des mesures. Cette année 2023 s'inscrit dans la continuité des autres années, sans qu'il ne soit possible de lisser l'activité.

Grâce à une gestion rigoureuse, tant de l'équipe administrative qu'éducative, l'objectif a été atteint avec 142 mesures réalisées pour l'année 2023. Notons qu'au jour de l'écriture de ce présent rapport, notre quota d'activité 2024 est déjà réalisé. En effet, 82 MJIE (enfants) sont déjà reçues et inscrites à l'activité 2025.

Le schéma ci-dessous traduit nettement la variabilité du flux et par voie de conséquence de l'exercice.



Eléments statistiques 2023

Modes d'intervention	2023	2022	2021	2020
1 travailleur social (TS)	46 %	53 %	53 %	48 %
Co-intervention 2 TS	54 %	47 %	47 %	52 %

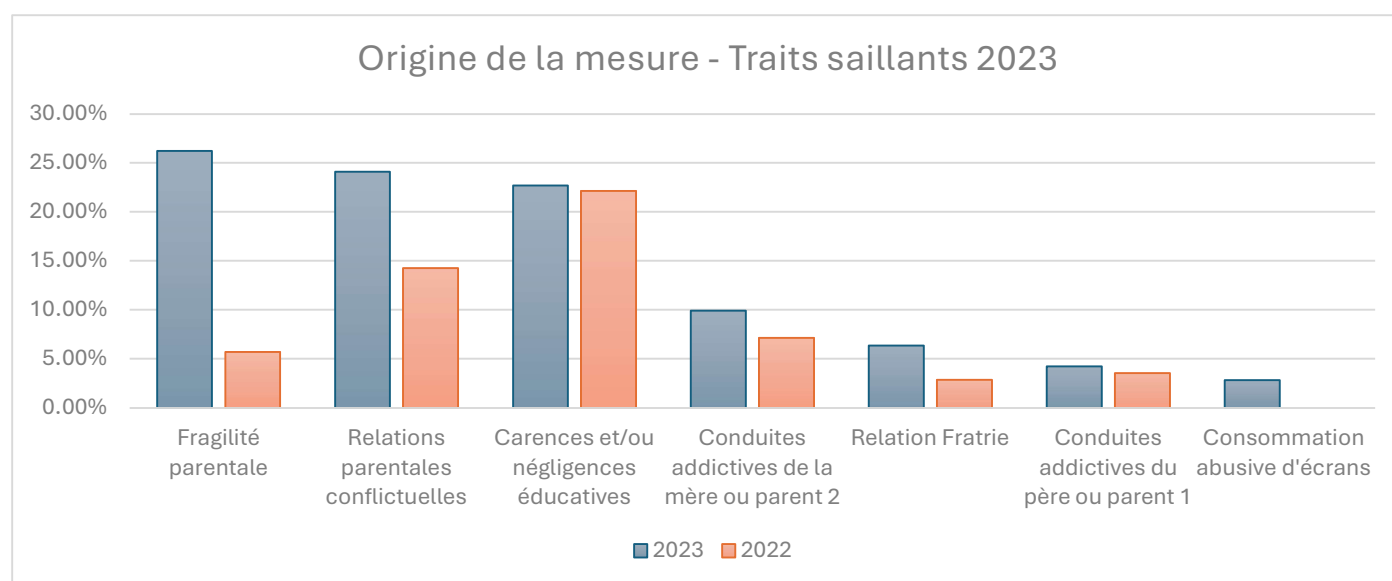
La complexité des situations familiales, la gravité des problématiques (violence, alcoolisme, abus sexuel...) ainsi que le nombre d'enfants dans la fratrie sont des indicateurs à la mise en place de binôme de travailleurs sociaux. Cette tendance est accrue en 2023.

Tableau global – avec quelques points zoomés ci-dessous

Origine de la mesure MJIE		2023	2022
Eléments concernant l'enfant	Troubles du comportement	7.09%	15.71%
	Consommation abusive d'écrans	2.84%	0.00%
	Déscolarisation	2.13%	6.43%
	Absentéisme scolaire	9.93%	12.14%
	Fragilité/Mal-être	15.60%	20.71%
	Pré-délinquance / délinquance	2.13%	1.43%
	Relation parent/enfant	Père	5.67 %
		Mère	1.42%
	Relation Fratrie	6.38%	2.86%
	Conduites addictives	0.00%	2.14%
	Victime de violences	physiques	18.44 %
		sexuelles	3.55 %
		psychologiques	4.96 %
	Auteur de violences	physiques	3.55 %
		sexuelles	0.00%
		psychologiques	0.71%

Eléments appartenant aux parents	Carences et/ou négligences éducatives		22.70%	22.14%
	Conduites addictives du père ou parent 1		4.26%	3.57%
	Conduites addictives de la mère ou parent 2		9.93%	7.14%
	Personnalité	père	15.60%	1.43%
		mère	14.89%	17.86%
	Fragilité parentale		26.24%	5.71%
	Relations parentales conflictuelles		24.11%	14.29%
	Violences conjugales		13.48%	23.57%
	Psychopathologie avérée du père		0.00%	1.43%
	Psychopathologie avérée de la mère		2.84%	0.00%
	refus d'aide		7.09%	30.00%
	suivis demandés non mis en place		10.64%	14.29%

Sont indiqués en bleu dans le tableau ci-dessus quelques traits spécifiques à 2023. Si la fragilité parentale (relation conflictuelle) ou la relation fratrie ressortent, les tendances relatives aux origines de la mesure entre 2022 et 2023 sont du même ordre.



Les éléments les plus fréquents à l'origine de la MJIE restent :

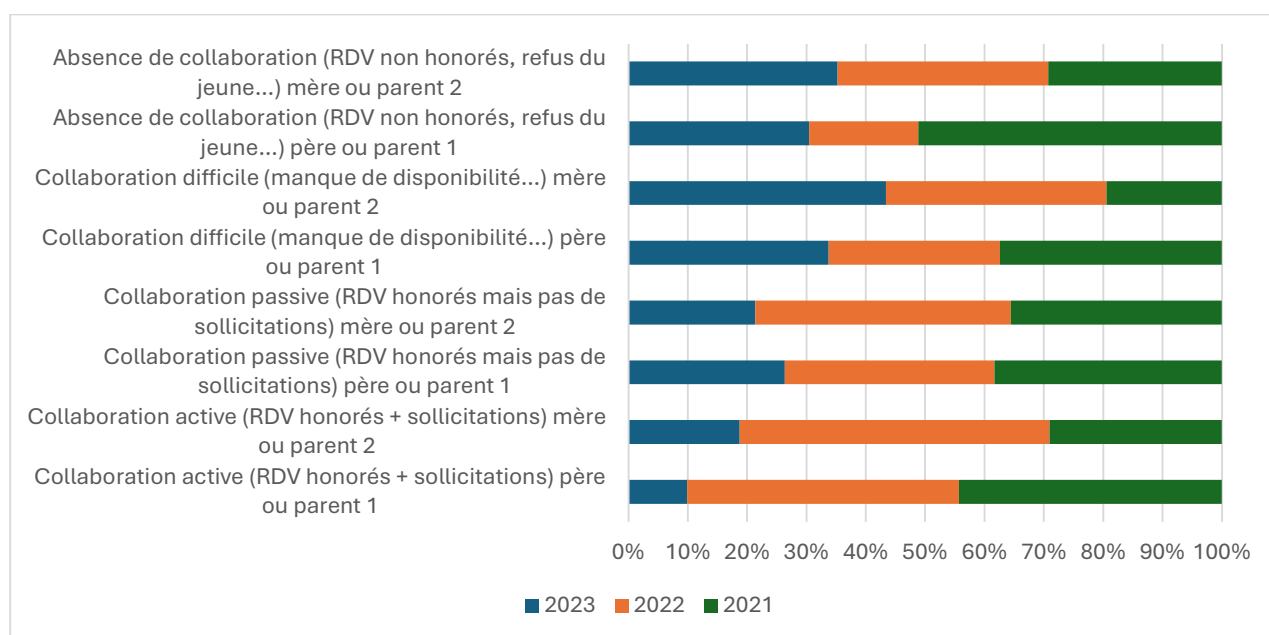
- La fragilité psychique des parents et la conflictualité importante, voire envahissante, de leurs relations,
- La fragilité et le mal-être de l'enfant, la carence et/ou négligences éducatives,
- La violence, tant l'enfant victime de violence que témoin de violences conjugales et familiales,
- Le questionnement sur l'impact des personnalités des protagonistes dans le fonctionnement familial.

La MJIE trouve toute sa pertinence avec l'éclairage psychologique indispensable à la compréhension de la situation familiale.

Collaboration des familles

	2023	2022	2021
Collaboration active (RDV honorés + sollicitations) père ou parent 1	4.96%	22.86%	22,14%
Collaboration active (RDV honorés + sollicitations) mère ou parent 2	9.22%	25.71%	14,29%
Collaboration passive (RDV honorés mais pas de sollicitations) père ou parent 1	19.15%	25.71%	27,86%
Collaboration passive (RDV honorés mais pas de sollicitations) mère ou parent 2	18.44%	37.14%	30,71%
Collaboration difficile (manque de disponibilité...) père ou parent 1	14.18%	12.14%	15,71%
Collaboration difficile (manque de disponibilité...) mère ou parent 2	19.15%	16.43%	8,57%
Absence de collaboration (RDV non honorés, refus du jeune...) père ou parent 1	10.64%	6.43%	17,86%
Absence de collaboration (RDV non honorés, refus du jeune...) mère ou parent 2	12.06%	12.14%	10,00%

Les chiffres indiquent une collaboration active des parents nettement moindre en 2023 que les années précédentes. Cette tendance reste à surveiller, confirmer ou infirmer, avant d'en tirer des analyses.



En dépit de l'accueil de la famille, de notre souci de respecter sa temporalité et l'espace de réflexion ouvert, nombreuses familles (jusqu'à 25 % du père ou parent 1 et 31 % des mères ou parent 2 collaborent peu ou pas à la mesure), ce qui, selon nous, vient questionner la capacité de ces parents à entrer dans une démarche réflexive. L'allongement du délai de mise en œuvre de la mesure risque d'accroître cette problématique.

Objectifs de l'investigation

Évaluer/Analyser		2023	2022
	les conditions de vie et d'hébergement	30.50%	20.00%
	l'accueil chez un T.D.C	45.39%	3.57%
	Déterminer la mesure la plus adéquate	45.39%	67.86%
	L'histoire familiale et le fonctionnement familial	31.91%	21.43%
	la prise en charge maternelle	24.82%	12.14%
	l'existence de violences	22.70%	9.29%
	la prise en charge paternelle	17.02%	5.00%
	Capacités éducatives des parents	17.02%	21.43%
	la personnalité des parents	10.64%	6.43%
	Appréhender le fonctionnement psychologique de l'enfant	5.67%	7.14%
	la poursuite du placement	4.96%	7.14%
	les perspectives à l'issue du placement	2.13%	2.14%
	le parcours d'intégration scolaire et / ou professionnel	2.13%	2.86%

L'obligation faite désormais par la loi dite Taquet d'investiguer la possibilité d'un accueil chez un Tiers Digne de Confiance (TDC) semble se traduire nettement dans les statistiques (45.39%). Par ailleurs, la demande de vérification des conditions de vie de l'enfant et d'appréhension du fonctionnement familial et de son histoire, concernent pratiquement le tiers des mesures. Enfin, la prise en charge maternelle et l'existence de violences occupent la troisième place dans les objectifs assignés à la MJIE par les Juges des Enfants.

Préconisations du service

Préconisations du service		2023	2022	2021
AEMO		36.17 %	44.29%	40,71%
Non-lieu à Assistance éducative		29.08 %	24.29 %	17,14%
Placement chez parent non-gardien	avec mesure éducative	0.00 %	0.00%	0,00%
	sans mesure éducative	0.71 %	2.14%	2,14%
Placement chez un TDC	avec mesure éducative	0.00 %	0.00%	0,00%
	placement en urgence	0.00 %	1.43%	1,43%

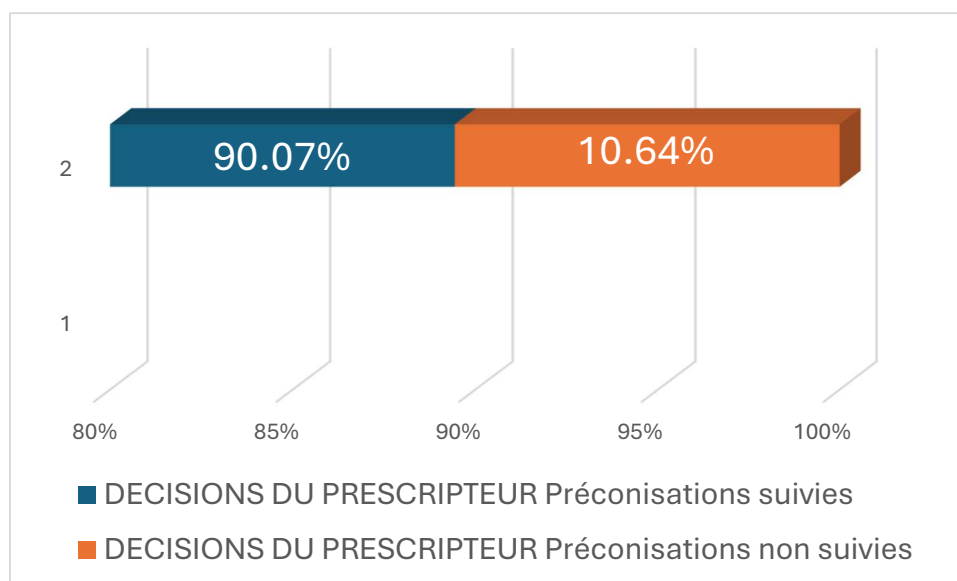
Mesure de placement (administrative ou judiciaire)	placement préparé	0.00 %	0.00%	7,86%
	accueil provisoire (M.A.P.A.)	0.00 %	2.14%	4,29%
	placement S.M.D.	9.93 %	0.00%	0,00%
	placement structure	8.51 %	7.14%	4,29%
	Placement Famille d'accueil	0.00 %	1.43%	2,86%
	avec mesure éducative	0.00%	1.43%	3,57%
Poursuite de la mesure		0.00 %	5.00%	0,00%
Arrêt à majorité		0.00 %	0.00%	0,00%
Délégation de compétence (changement de domiciliation)		0.00 %	0.00%	0,00%
AEMO Renforcée		2.13 %	5.71%	13,57%
AEMO Petite Enfance		0.71 %	0.71%	2,14%
MJAGBF	en parallèle de l'A.E.M.O.	2.84%	0.00%	0,00%
	sans mesure éducative	0.00%	0.00%	0,00%
Maintien du placement		15.60%	5.00%	1,43%
Mesure pendante ou Sursis à statuer	M.J.I.E.	4.26%	8.57%	4,29%
	E.M.S.	0.00%	0.00%	2,86%
Obligation / injonction (soins, thérapie, médiation, expertise...)		2.84%	1.43%	5,71%
Passage vers l'administratif		0.00%	0.00%	0,00%
Suivi scolaire		5.67%	0.71%	6,43%
Accompagnement jeune majeur		0.00%	0.00%	0,71%
MJIE non aboutie (placement avant fin MJIE...)		4.26%	5.71%	3,57%
Soins		12.77%	1.43%	18,57%

Après investigation, le TDC n'est pas préconisé par le service pour cette année 2023, en dépit du nombre de demandes des Juges des Enfants d'investiguer cette orientation.

Près de 30 % de MJIE se concluent par un non-lieu à assistance éducative, chiffre significatif. La MJIE joue là pleinement son rôle d'aide à la décision. Cette augmentation, qui se dessine depuis 2021, peut indiquer plusieurs pistes de réflexion : pratique du juge, pratique du service, pratique de l'ASE, changement du profil de la population orientée vers l'Élan (interculturalité). La tendance est à examiner sur la durée. Par ailleurs, les placements, tout type confondu, représentent 19 %. Le placement à domicile est privilégié et représente la moitié de ces situations.

36.17 % des mesures se soldent par une AEMO. Notons qu'aucune demande d'AED n'est préconisée, ce qui tend à montrer l'extrême fragilité des situations qui arrivent en MJIE.

Enfin, les préconisations du service **sont suivies à près de 90.07 %**, pour un taux du même ordre de grandeur en AEMO 83 % et en AED avec 87 %. *Cf tableau ci-dessous.*



Analyse et conclusion :

Notre activité devrait se traduire, en moyenne, par l'entrée et la sortie de 12 MJIE par mois.

Quelle est la tendance 2024 - 2025 ?

Au 10 juin 2024	2025	2024
MJIE en cours	0	60
MJIE rendues	0	82
TOTAL MJIE reçues	82	142
Reste à recevoir	60	

La gestion des MJIE s'avère particulièrement complexe dans la mesure où le flux n'est ni prévisible, ni maîtrisable. Pour autant, nos moyens humains, cadrés par un quota annuel de 142 mesures, nous permettent de suivre 71 MJIE par période de 6 mois. Notons que seul le Service Associatif Habilité est tenu par cette contrainte de quota par année civile.

Malgré nos échanges réguliers avec les Magistrats et la PJJ, il n'est pas possible de réguler cette activité qui, au-delà des chiffres et des quotas, répond à un besoin humain, qu'il s'agisse des familles ou des enfants. Ainsi, si nous avons reçu 17 mesures de plus au 1er juillet 2022, contre 74 de plus au 1er juillet 2023, à la mi-juin 2024, ce sont 82 MJIE qui ont été reçues en 2024 (la plus ancienne ayant été reçue en janvier 2024) et qui ne pourront être rendues que courant 2025.

Cette situation n'est pas sans impact sur l'évolution de la situation qui risque de se dégrader, la qualité de prise en charge et l'éventuelle perte de sens pour les familles. Les Juges des Enfants sont ainsi privés d'une aide précieuse à la décision. Ne peuvent-ils pas alors être contraints d'ordonner une autre mesure par défaut ? N'aggrave-t-on pas ainsi le dévoiement des dispositifs et l'embolisation des services faute de mieux ?

Concernant le suivi du projet de service, deux réunions d'évaluation se sont tenues les 12 avril et 20 juin 2023.

4. L'ESPACE RENCONTRE

Un Espace de Rencontre est un lieu neutre qui permet de maintenir ou de rétablir la relation entre un enfant et le parent ou un tiers chez qui il ne réside pas habituellement. Il conjugue l'intérêt de l'enfant et la valorisation du rôle des parents et contribue au maintien de leurs relations notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil.

Le recours à un Espace de Rencontre est préconisé dans les situations où la relation enfant-parents est interrompue, difficile ou conflictuelle, et lorsque l'Espace de Rencontre présente la meilleure solution pour l'exercice du droit de visite.

Les parents peuvent s'adresser à l'Espace de Rencontre spontanément ou sur la demande du Juge aux Affaires Familiales pour la mise en place de visites.

L'ouverture de ce service, en juillet 2023, est l'aboutissement d'une réflexion interne menée depuis 2022 et au cours du premier trimestre 2023.

Entre le 1er juillet 2023 et le 31 décembre 2023, les Juges aux Affaires Familiales ont orienté 26 mesures vers l'espace rencontre de l'Élan :

- 13 se sont mises en place en 2023, dont 1 a pris fin prématurément et 1 s'est poursuivie dans le cadre d'un protocole d'accord entre les parents et le service,
- 5 n'ont pas pu se mettre en place. Pour 4 d'entre elles, les parents ne se sont pas manifestés auprès du service en dépit de courriers adressés aux parents,
- 2 mesures démarrent en janvier 2024,
- 6 sont en attente de mise en place dont 1 à mettre en place à la sortie d'incarcération du père et 5 reçues au cours du mois de décembre 2023.

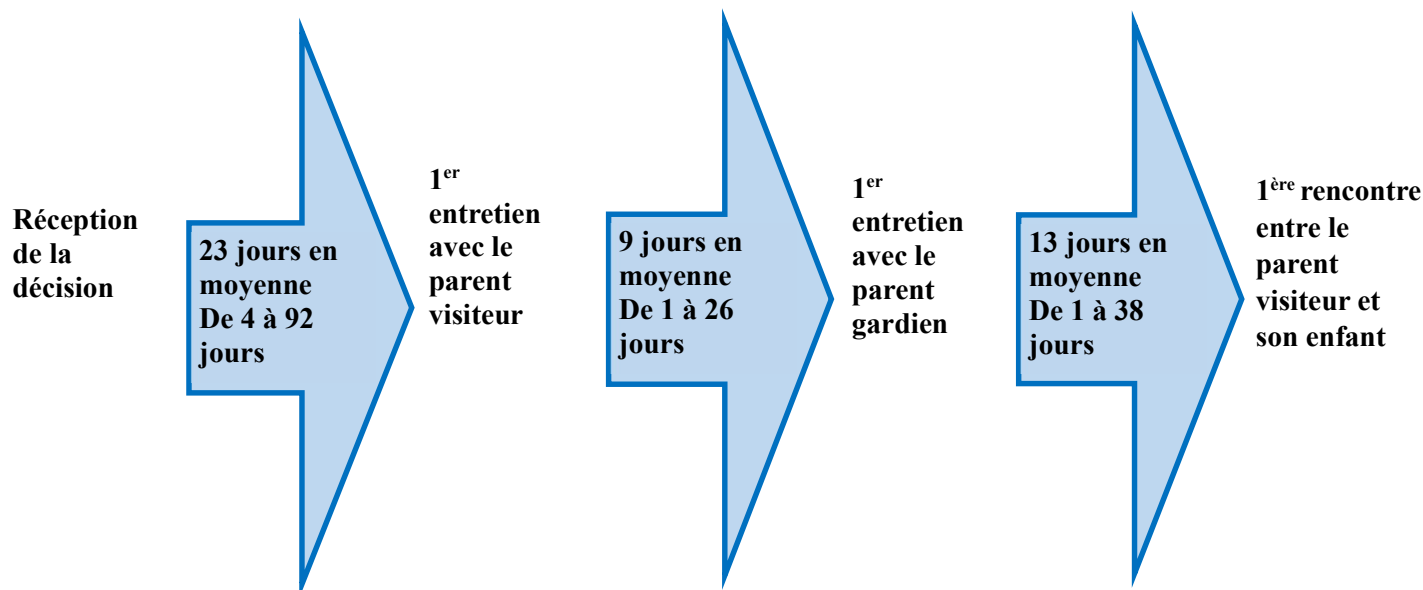
4.1. La mise en place de la mesure

Avant l'organisation du calendrier des visites, chaque parent est reçu lors d'un entretien de présentation et de fonctionnement du service au cours duquel le livret d'accueil de l'Espace Rencontre est remis et le règlement de fonctionnement est présenté et soumis à signature.

Un livret d'accueil ou un document de présentation destiné aux enfants ainsi qu'un livret d'accueil facile à lire et à comprendre pour certains parents seraient pertinents.

L'entretien est organisé, sur appel spontané du parent ou à réception d'un courrier de mise à disposition du service ou encore après contact avec l'avocat, dans un premier avec le parent visiteur puis le parent gardien.

Nombre de jours entre la réception de la décision au service et le 1^{er} rendez-vous avec le parent visiteur / le 1^{er} rendez-vous avec le parent gardien / la 1^{ère} visite entre le parent et son enfant :



4.2. Déroulement de la mesure

Notre fonctionnement s'inscrit dans le respect au référentiel national des Espaces de Rencontre.

Pour éviter tout risque de tension ou conflit entre les parents, le parent visiteur arrive 15 minutes avant son enfant et repart 15 minutes après. La majorité des parents gardiens se sent sécurisée par cette pratique.

Au cours de l'exercice de la mesure, un point peut être organisé avec un parent à la demande de ce dernier ou du service. A chacune des visites, un professionnel est chargé d'accueillir les parents et les enfants. Nous avons observé que le temps d'attente du parent visiteur ou le temps de la visite pour le parent gardien sont des moments propices à l'échange pour certains.

Ces quelques mois d'expérience nous ont permis de confronter notre projet à la réalité. La posture du professionnel en Espace Rencontre, en soutien de la relation sans pour autant faire de médiation, entre l'observation et l'intervention, est en cours de construction dans l'équipe.

Compte tenu de la date d'ouverture du service, seules deux mesures se sont terminées en 2023 :

- Pour l'une d'elles, l'Espace Rencontre n'a pas répondu aux attentes du parent visiteur pour restaurer les liens avec ses enfants ; un cadre médiatisé serait plus adapté à la situation,
- Pour la seconde mesure, les parents se sont accordés pour organiser d'eux-mêmes les droits de visite.

Un entretien a eu lieu avec chacun des parents pour partager nos conclusions et propositions, une note de fin de mesure est adressée au Juge aux Affaires Familiales.

4.3. Les visites

Deux visites se déroulent simultanément dans la salle en présence constante des professionnels qui interviennent si besoin pour soutenir la relation entre parents et enfants ou pour reposer le cadre du service.

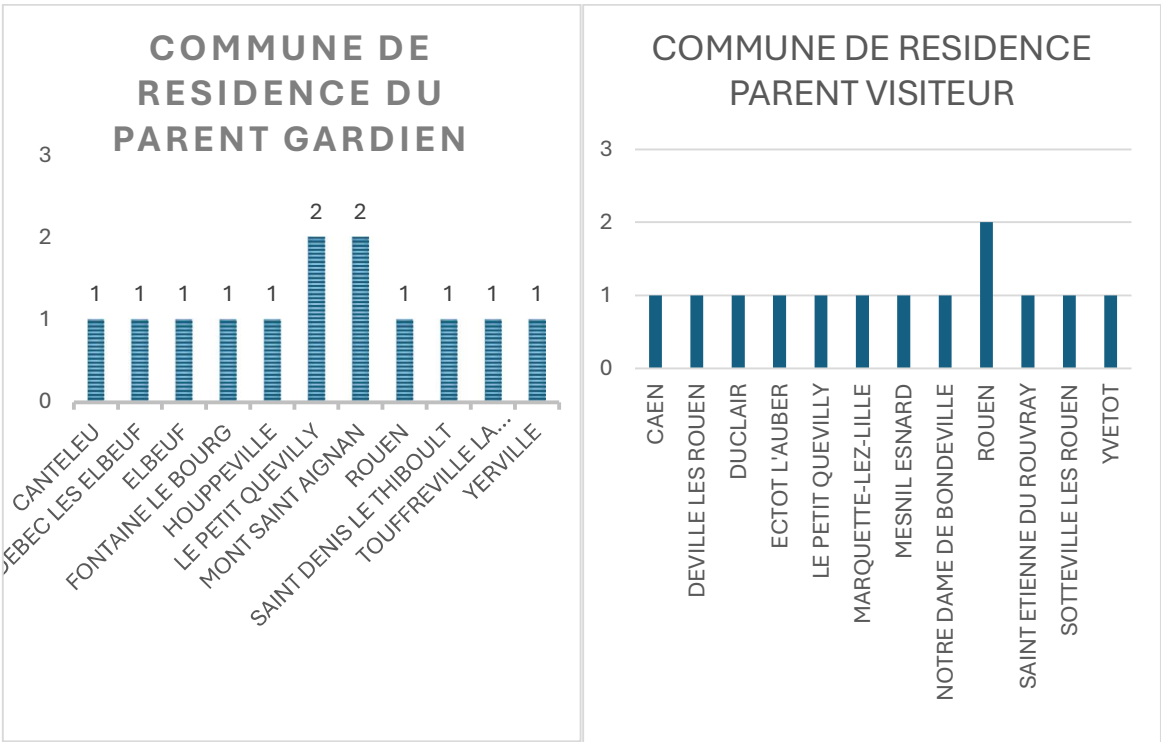
Des jouets et jeux sont mis à disposition en fonction de l'âge des enfants.

Nous observons que dans la grande majorité des mesures, le parent visiteur vient avec des friandises et/ou des cadeaux pour son ou ses enfant(s).

4.4. Profil du public

Tous les parents visiteurs en 2023 sont des pères.

Origine géographique des mesures :



6 parents qui ont la garde des enfants résident à proximité de Rouen, 2 sont sur le territoire elbeuvien, 5 viennent de communes rurales.

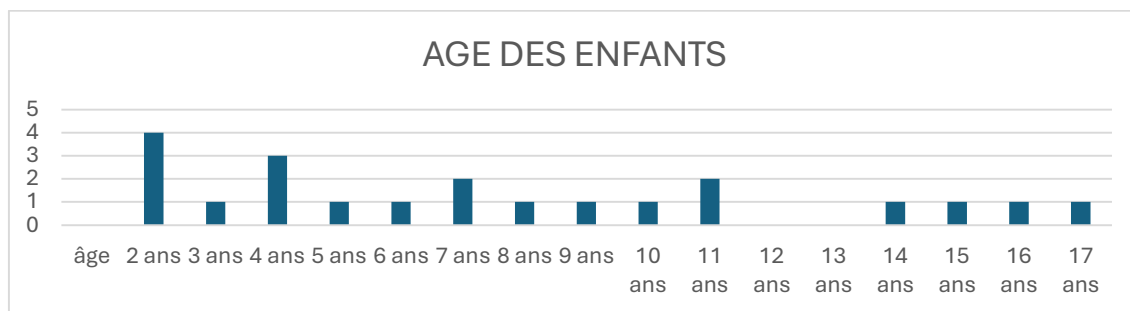
2 des pères qui viennent voir leur enfant résident en dehors de la Seine-Maritime. 7 sont proches de Rouen et 3 sont des communes rurales.

Nombre d'enfants de la fratrie concernés par la mesure :

NOMBRE D'ENFANTS DANS LA FRATRIE	NOMBRE DE MESURES
4	1
3	1
2	3
1	8

La majorité des mesures concerne 1 enfant.

Age des enfants :



Plus de la moitié des mesures concerne des enfants de 7 ans et moins.

4.5. L'organisation du service

Initialement, nous avons prévu la présence de deux professionnels sur les temps d'ouverture et une astreinte assurée par un des trois responsables de service par roulement.

Très rapidement, nous nous sommes confrontés aux limites de cette organisation et, dès octobre, nous avons confié la responsabilité du service à une responsable de service dédiée. Cette dernière est présente sur les temps d'ouverture de l'Espace de Rencontre en plus des deux professionnels. En son absence, une astreinte est assurée par une de ses collègues.

Douze professionnels interviennent sur l'Espace Rencontre, selon un calendrier établi au préalable, trois d'entre eux sont présents les samedis et deux les mardis et vendredis. Ce fonctionnement permet de croiser les regards sur chaque mesure.

Pour permettre la circulation de l'information, l'équipe se réunit une fois par mois et nous avons mis en place un calendrier et des dossiers partagés sur notre serveur.

Le service des ressources humaines et administratif apporte son concours au bon fonctionnement et à l'organisation du service.

4.6. Le partenariat

L'association Élan est adhérente à la Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER).

Elle participe au comité de coordination des Espaces de Rencontre seinomarins et des financeurs, pilotée par la CAF de Seine-Maritime.

En novembre 2023, nous avons rencontré Madame GUEHO, coordonnatrice de Juges aux Affaires Familiales afin de présenter notre fonctionnement, nos questionnements après ces premiers mois d'ouverture et d'échanger sur les attentes. Au cours de cette rencontre, nous avons convenu de lui adresser mensuellement un état des mesures en cours et en attente de mise en place.

Une rencontre a eu lieu avec le responsable de service de l'Espace de Rencontres du Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE) également implanté à Rouen.

4.7. Conclusion et perspectives

Ces quelques mois d'expérience nous ont permis de confronter notre projet à la réalité.

La montée en charge rapide du service et les attentes massives des parents visiteurs confirment l'intérêt du projet, la communication régulière avec la coordonnatrice des Juges aux Affaires Familiales de Rouen semble permettre de contenir la liste d'attente et les délais de mise en place.

Pour soutenir la réflexion autour de la posture professionnelle en Espace de Rencontre, nous projetons la mise en place d'une formation en 2024 destinée à tous les intervenants de l'Espace Rencontre ainsi que des séances d'analyse de pratiques professionnelles.

Même si l'entretien de mise en place permet d'expliquer aux parents et aux enfants le fonctionnement de l'espace de rencontre, un livret d'accueil facile à lire et à comprendre et destiné aux enfants est à développer.

5. ACTIONS COLLECTIVES

5.1. Action parentalité « Être parent, c'est pas si simple »

Cette action de soutien à la Parentalité, créée en 2022, bénéficie du soutien de la CAF et s'adresse prioritairement aux parents isolés qui ont une faible estime de Soi et qui ont besoin d'être valorisés et de travailler la communication intrafamiliale et à leurs enfants.

Elle a pour objectifs de :

- Favoriser la revalorisation de l'image de Soi et de l'estime de Soi pour faire évoluer le regard des parents sur leurs enfants et inversement,
- Travailler la relation aux autres et la communication notamment intrafamiliale,
- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur des familles les plus isolées en favorisant le partage d'activités et de sorties pour, à terme, favoriser l'inscription dans les actions et dispositifs de proximité et de droit commun.

Elle se déroule sous forme de séances régulières, animées pour permettre la participation et l'adhésion des participants et les échanges dans le groupe.

Des supports tels que la cuisine, la couture, des jeux, des sorties... peuvent être utilisés en fonction des attentes et des besoins.

5.1.1. Mobilisation du public

La communication s'est faite au moyen d'un flyer (cf. document ci-joint) par l'intermédiaire des professionnels de l'Élan et des UTAS de Rouen et des Boucles de Seine.

En fin d'année 2023, nous avons présenté notre action aux professionnels médico-sociaux de deux groupements de Centres Médico-Sociaux ; d'autres rencontres sont prévues en 2024.

5.1.2. Profil du public

12 parents ont participé à l'action au cours de l'année 2023, 9 mères et 3 pères de familles.

2 groupes se sont réunis en 2023 :

- Sans que ce soit une réelle volonté de notre part, un groupe est composé exclusivement de mères de famille d'enfants de 3 à 10 ans. Toutes sont sans activité professionnelle, isolées socialement et ne bénéficient pas d'un soutien familial. 4 d'entre elles sont en situation de monoparentalité. 2 sont confrontées au handicap d'un de leurs enfants. Toutes sont domiciliées sur le territoire de la Métropole (Malaunay, Grand-Couronne, Rouen rives droite et gauche) et se déplacent en transport en commun.

- Un groupe de trois pères d'adolescents confrontés au mal-être de leur enfant, en situation de monoparentalité domiciliés sur le territoire de la Métropole de Rouen.

5.1.3. Modalités d'intervention

5.1.3.1. Lieu

L'action se déroule dans les locaux de l'Élan au 25 rue du Contrat Social à Rouen dans une salle équipée de tables et de chaises, de fauteuils et d'une table basse ainsi que d'un coin cuisine.

5.1.3.2. Rythme

Le groupe de mères s'est réuni une fois par mois sur des séances 2 heures. Les horaires ont été déterminés avec les participantes en fonction de leurs contraintes et en fin de séance, la date suivante est convenue avec le groupe.

Le groupe de pères d'adolescents s'est réuni 3 fois sur des séances de 2 heures.

5.1.4. Professionnels en charge de l'action

Pour le groupe de mères : deux éducateurs spécialisés, Violaine MICHON et Brice VILAIN.

Pour le groupe de pères : un psychologue, Khalid BOUDARSE.

5.1.5. Déroulement de l'action

Le groupe de mères, démarré en 2022, s'est réuni 10 fois en 2023 dont une sortie « parents / enfants ». Neuf mères de famille ont participé à cette action au cours de l'année 2023.

A chacune des séances, les participantes sont accueillies avec des boissons (thé, café ou jus de fruits) et des douceurs à manger (fruits, chocolat, chouquettes...).

Le groupe se déroule dans une ambiance conviviale, détendue, bienveillante et dans le respect et à l'écoute les unes des autres. Le groupe ouvert permet d'accueillir de nouveaux participants.

Les thèmes proposés par les professionnels au début de l'action sont, aujourd'hui, amenés par les participantes et certains ont été abordés sur plusieurs séances.

Au cours de l'année 2023, les thèmes suivants ont été abordés : la gestion des émotions des enfants et des parents, l'alimentation, le sommeil, l'usage des écrans, l'ouverture vers l'extérieur.

En amont de la séance, les professionnels préparent des supports ludiques ou d'information qui permettent le cas échéant, de soutenir les échanges libres et spontanés autour du thème. Les participantes apprécient d'avoir à l'issue de chaque séance, un support d'information ou un outil qu'elles peuvent utiliser si elles le souhaitent.

Il est à noter que deux mères de famille se sont inscrites à une action proposée par Normandie Pédiatrie sur le thème des conflits autour de l'alimentation.

Le groupe de pères, démarré également en 2022, le cadre a été posé d'emblée avec eux : un groupe d'échanges et d'entraide sur trois séances, un bilan à l'issue avec possibilité de poursuivre ou d'arrêter.

Ils se sont rencontrés une fois par mois et ont échangé sur leurs réalités de parents d'adolescents qui vont mal.

Ces rencontres leur ont permis de se sentir moins isolés dans leur situation.

Suite au point fait à la fin de la troisième séance, si chacun a pu s'exprimer sur l'intérêt d'un tel groupe, il a été convenu d'y mettre un terme.

5.1.6. Satisfaction des participants et impacts de l'action

Les participantes ont exprimé leur satisfaction de se retrouver, de se sentir moins seules, de rencontrer d'autres mamans comme elles, d'être écoutées ; elles se sentent à l'aise dans le groupe qui leur permet de prendre du recul.

Elles souhaitent la poursuite de l'action autour de thèmes déterminés ensemble et certaines séances partagées avec leurs enfants.

Le format du groupe de pères circonscrit dans le temps a permis aux participants de mesurer d'emblée leur engagement, ce qui a pu être rassurant pour eux.

5.1.7. Conclusion et perspectives de l'action

Dès 2022, nous observons que cette action répond aux attentes et aux besoins des participants en favorisant l'ouverture vers l'extérieur et les échanges.

Les différentes séances ont permis de partager les difficultés et les ressources de chacun et ainsi déculpabiliser le parent, rompre son sentiment d'isolement.

Le groupe à entrées et sorties permanentes s'enrichit de nouvelles participantes. Nous avons rencontré en fin d'année 2023 et début d'année 2024, les équipes médico-sociales de secteur pour communiquer sur cette action. Les retours sont unanimes, cette action correspond à un besoin identifié par les professionnels. Nous projetons au cours de l'année 2024 de poursuivre cette communication auprès de nos partenaires.

Notre expérience 2022-2023 nous a amenés à enrichir notre proposition tout en poursuivant les mêmes objectifs auprès de parents majoritairement isolés :

- En maintenant le groupe actuellement en place au même rythme d'une rencontre par mois animée par deux professionnels (travailleurs sociaux et psychologue),
- En ouvrant un second groupe de dix parents, dans les mêmes conditions,
- En renouvelant le groupe de parents d'adolescents qui vont mal, ce groupe est en cours de démarrage, pour ce groupe, sur des sessions de trois à quatre séances au rythme d'une toute les 3 à 4 semaines, suivie d'un bilan avec les parents pour déterminer les éventuelles suites,
- En menant en partenariat avec les professionnels médico-sociaux, les enseignants de la commune de Montville, une action auprès d'enfants et de parents autour des droits de l'enfant et de la parentalité.

Nous prévoyons de mener 31 séances de 2 heures, de limiter les groupes à la participation de 10 parents et ainsi s'adresser à 40 parents sur l'année.

5.2. Action collective « Droits de l'Enfant » : Devenir champion de son propre monde

Ce projet est né de la volonté d'une de nos Responsables de service de faire de sa participation au championnat du monde vétérans de judo une mise en lumière d'un sujet crucial pour elle, la protection de l'enfance.

L'Association l'Élan est devenue un partenaire naturel et a fait sien ce projet, qui a su fédérer et mobiliser autour de ses valeurs la municipalité de Montville, le Département de Seine-Maritime, les établissements scolaires et les groupements de CMS.

Les droits de l'enfant et le dispositif de protection de l'enfance sont étroitement liés et se renforcent mutuellement de plusieurs manières. Toutefois, un droit qui n'est pas connu, n'est pas effectif.

Selon l'Unicef, un adulte sur deux et deux enfants sur trois ne connaissent pas la convention internationale des droits de l'enfant.

Ces problématiques doivent être connues si l'on souhaite une prise de conscience de tous et envisager des pistes pour améliorer les conditions de vies de certains enfants.

Le judo a été choisi comme outil pour pouvoir apporter une réponse à cette détresse et favoriser des comportements adaptés qui permettent une expression saine des émotions ressenties avec pour résultat une vie équilibrée et satisfaisante à long terme.

Ce projet revêt plusieurs enjeux majeurs : la connaissance et l'accès aux droits, la connaissance et la réponse aux besoins et développement de l'enfant, l'inscription, la mise en lien des parents dans le réseau local et l'expérimentation du judo.

Il s'adresse aux enfants et adolescents scolarisés au sein des établissements de Montville, écoles maternelles, primaires et collège.

L'objectif principal est de faire évoluer l'enfant dans la prise de conscience et l'appropriation de ses droits.

Trois établissements scolaires ont répondu présents :

- **L'école primaire EVODE CHEVALIER** pour une classe de CM1,
- **L'école primaire BERLIOZ** pour deux classes, CM1 et CM2, concernées aussi par deux ateliers judo/école,
- **Le collège Eugène NOEL** pour un groupe de 29 élèves issus de classe de cinquième. La référente est Madame RUFAS.

Le travail avec les parents aura lieu à partir de septembre 2024.

CONCLUSION *du rapport d'activité et perspectives 2024*

Après une année 2022 marquée par une sous-activité en milieu ouvert classique, l'année 2023 voit son activité remonter à 98.93%. Le taux d'activité reste un point de vigilance, même s'il masque une réalité complexe, disparate et non uniforme au cours d'une même année.

Ainsi, si certaines mesures sont identifiées comme classiques, alors même qu'elles sont en attente d'un passage en renforcé, elles nécessitent néanmoins une attention particulière et bien souvent une présence bien au-delà des trois semaines en moyenne d'intervention. En effet, la tension sur la liste d'attente de mesures renforcées ne faiblit pas. Les mesures renforcées sont alors mises en place en classique en attente de cette transformation. La réalité de ces situations n'est pas celle de réelles mesures classiques et ce, d'autant plus que certaines mesures renforcées sont prises par défaut de placement possible.

C'est dans la réalité de ce contexte que l'enjeu de 2024 sera de travailler et de finaliser le projet de service de milieu ouvert et réfléchir à une organisation qui réponde aux besoins des familles, tout en préservant des conditions de travail satisfaisantes. La réflexion portera aussi sur le développement possible de dispositifs ou d'outils.

Le plan de développement des compétences continue d'être mobilisé. L'interculturalité, la laïcité, le projet pour l'enfant sont identifiés comme axes à travailler.

Enfin, deux grands projets de nature très distincts se présentent en 2024 :

- La réflexion autour de l'agrandissement des locaux, après la rédaction d'un cahier de charges le 26 mai, la rencontre d'un architecte le 13 juillet, la réunion d'un groupe projet le 2 octobre et un Conseil d'Administration réuni autour de ce sujet le 20 octobre 2023.

- La mise en place d'un logiciel de gestion de l'activité, après deux temps de présentation et de mise en concurrence entre deux prestataires, les 7 et 11 novembre 2023.

O-O-O-O-O-O-O